



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Points 66, 138 et 139 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme**Budget-programme de 2024****Projet de budget-programme pour 2025**

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires

Quarante-troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2025

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires ([A/79/575](#)). À cette occasion, il a obtenu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 11 décembre 2024.

II. Contexte

2. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024, le Comité consultatif a donné des informations générales sur la consolidation des ressources et des rapports s'agissant des incidences financières des résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme ([A/78/7](#), par. VI.42 à VI.48). Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2025, le Comité a noté qu'il avait été informé que le projet de budget représentait la deuxième phase d'un projet de deux ans, qui avait été approuvé par l'Assemblée dans sa résolution [78/252](#). Pour établir le projet de budget pour 2025, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) avait mené deux exercices connexes : un examen



organisationnel et un examen des dépenses. La première série de réaffectations résultant de l'examen des dépenses portait sur un montant de 400 000 dollars et le Haut-Commissariat envisageait de poursuivre l'examen des dépenses dans les années à venir (A/79/7, par. VI.4).

3. Le Comité consultatif a noté que le budget proposé pour 2025, d'un montant de 228 242 800 dollars, avait augmenté de 128 993 250 dollars (130,0 %) par an par rapport au budget de 198 499 100 dollars proposé pour l'exercice biennal 2018-2019. Il a également noté que l'on trouvait dans le fascicule une comparaison entre le projet de budget pour 2025 et le projet de budget-programme pour 2024, compte tenu des prévisions révisées, qui montrait une augmentation de 35 720 400 dollars (18,6 %) (ibid., par. VI.6 et VI.8).

4. Le Comité a noté l'évolution à la hausse du projet de budget-programme du Haut-Commissariat et, tout en soulignant l'importance des mandats confiés à ce dernier, a estimé que ceux-ci devaient être exécutés de façon rationnelle et que la consolidation des ressources et la mise en place d'un effectif de base auraient dû se traduire par des gains d'efficacité. Il était également d'avis que, au vu du nombre élevé de postes vacants au HCDH et de la tendance à la sous-utilisation des crédits, une augmentation constante du budget de cette ampleur n'était pas justifiée. Le Comité espérait que le HCDH procéderait à un examen approfondi des activités à mener et des capacités existantes, ainsi qu'à une analyse détaillée de la structure des dépenses, analyserait les besoins en fonction de la charge de travail, rechercherait des gains d'efficacité tout en évitant les doubles emplois et veillerait à une plus grande clarté et transparence dans la présentation des projets de budget (ibid., par. VI.9).

5. Le HCDH a par la suite adressé au Comité consultatif 11 demandes d'autorisation d'engagement de dépenses en 2024, portant sur un montant total de 21 617 100 dollars ; un montant net de 16 713 900 a été autorisé, au titre du chapitre 24, comme suite aux résolutions de la cinquante-cinquième session du Conseil des droits de l'homme, qui supposaient l'exécution d'activités supplémentaires en 2024 pour lesquelles les ressources n'avaient pas été inscrites dans le budget-programme approuvé pour l'exercice. Le Comité a estimé que les demandes auraient pu s'appuyer sur de plus grands gains d'efficacité et comptait que, grâce à la consolidation, il serait moins souvent nécessaire de faire des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses. Il a également estimé que, lorsque plusieurs mandats concernaient le même pays ou lieu, le HCDH devrait rechercher de plus grands effets de synergie dans ses effectifs de sorte que les mandats soient exécutés sans engager de dépenses inutiles. Le HCDH devrait également envisager que certaines fonctions, telles que les fonctions administratives et les fonctions liées aux droits humains, à l'assistance technique ou au renforcement des capacités, soient assurées par les capacités existantes du Haut-Commissariat, afin d'éviter de demander du personnel pour chaque mandat. Le Comité a en outre considéré que le HCDH devrait s'efforcer de renforcer la coopération avec d'autres entités des Nations Unies œuvrant dans le même pays ou lieu. Il a donné son assentiment à des engagements de dépenses d'un montant ne pouvant dépasser 3 899 400 dollars pour la période allant d'octobre à décembre 2024 au titre de certaines résolutions.

Exécution du budget

6. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau 1, qui donne le détail des crédits ouverts et des dépenses engagées au titre du chapitre 24 du budget-programme en 2023 et 2024 (au 31 octobre). **Il compte que les informations les plus récentes concernant l'exécution du budget de 2024 seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Tableau 1
Dépenses engagées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en 2023 et 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023				2024				Taux d'exécution des crédits alloués (pourcentage)	Taux d'exécution des crédits ouverts (pourcentage)
	Crédits ouverts	Dépenses	Écart	Taux d'exécution (pourcentage)	Crédits ouverts	Crédits alloués	Dépenses au 31 octobre			
Postes	84 292,3	86 025,5	(1 733,2)	102	102 685	92 333,7	77 252,3	84	75	
Autres dépenses de personnel	52 412,8	43 871,7	8 541,1	84	46 210	43 217,1	34 761,5	80	75	
Dépenses de représentation	2,2	0,1	2,1	5	–	–	–			
Experts	–	12,8	(12,8)		2	1,1	–	0	0	
Consultants	1 342,4	1 366,6	(24,2)	102	2 620	684,7	495,2	72	19	
Voyages des représentants	17 614,0	13 515,7	4 098,3	77	18 343	12 244,4	10 710,6	87	58	
Voyages du personnel	4 159,9	4 592,6	(432,7)	110	4 562	3 721,3	2 630,0	71	58	
Services contractuels	2 475,5	3 691,0	(1 215,5)	149	2 267	2 850,7	1 320,3	46	58	
Frais généraux de fonctionnement	6 283,6	5 659,4	624,2	90	6 442	8 562,1	3 028,5	35	47	
Fournitures et accessoires	276,8	105,0	171,8	38	379	57,9	37,6	65	10	
Mobilier et matériel	440,2	1 166,4	(726,2)	265	1 575	1 079,7	928,1	86	59	
Aménagement des locaux	–	1,4	(1,4)		–	0,4	7,1	1895		
Subventions et contributions	6 134,0	4 076,4	2 057,6	66	7 438	2 151,7	2 016,7	94	27	
Autres objets de dépenses	–	116,8	(116,8)							
Total	175 433,7	164 201,4	11 232,3	94	192 522	166 904,8	133 187,8	80	69	

III. Incidences financières des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme

A. Total des ressources nécessaires

7. Pendant ses sessions ordinaires de 2024, le Conseil des droits de l'homme a adopté 71 résolutions et 3 décisions, dont respectivement 62 et 3 supposaient l'engagement de ressources supplémentaires au titre du projet de budget-programme pour 2025, dont 33 803 100 dollars pour 2024 et 82 953 100 dollars pour 2025, y compris 10 833 600 dollars pour des activités permanentes pour lesquelles des ressources avaient déjà été inscrites au budget-programme de 2024 et prévues dans le projet de budget-programme pour 2025. Par ailleurs, des ressources d'un montant de 52 921 500 dollars ont également été prévues dans le projet de budget-programme pour 2025 en raison de leur caractère renouvelable. Le montant restant (19 198 000 dollars) correspond aux ressources supplémentaires nécessaires pour 2025, et l'Assemblée générale est priée d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant correspondant pour 2025 (A/79/575, par. 3 à 5). Le montant supplémentaire de 19 198 000 dollars se répartit comme suit : 1 882 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 140 400 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), 16 418 200 dollars au chapitre 24 (Droits humains), 648 800 dollars au chapitre 28 (Communication globale) et 108 100 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)]. Le Comité

consultatif note que l'annexe I.A du rapport du Secrétaire général renferme un récapitulatif des incidences financières pour 2025 par chapitre du budget (voir annexe I du présent rapport). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le total des ressources supplémentaires nécessaires au titre des postes et des autres objets de dépense aux fins de l'exécution des mandats confiés par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions (annexe II du présent rapport), ainsi qu'une version révisée du tableau B de l'annexe I du rapport du Secrétaire général, y compris des renseignements sur le montant des dépenses qu'il avait autorisées d'engager (voir annexe III du présent rapport).

8. Les ressources nécessaires pour 2024, qui s'élèvent au total à 33 803 100 dollars, se répartissent comme suit : 10 844 200 de dollars pour les dépenses afférentes aux mandats permanents qui étaient déjà inscrites dans le budget-programme de 2024 et 22 958 900 dollars pour les dépenses découlant des nouveaux mandats prescrits pour 2024. Sur le total des dépenses prévues au titre des nouveaux mandats (22 958 900 dollars), le Secrétaire général a proposé de financer un montant de 6 245 000 dollars au moyen des crédits déjà approuvés et a donc demandé au Comité consultatif l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant correspondant au solde de 16 713 900 dollars (A/79/575, par. 6).

9. En ce qui concerne l'évolution à la hausse du budget au titre du chapitre 24, le Comité consultatif a reçu les tableaux 2 et 3, qui montrent l'accroissement du budget du Haut-Commissariat au cours des cinq dernières années.

Tableau 2

Taux de croissance du budget approuvé pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2020-2024)

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Ressources</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Autres objets de dépense</i>	<i>Total</i>	<i>Taux de croissance du budget en glissement annuel (pourcentage)</i>
2020	Budget approuvé	68 600 900	20 806 600	25 163 900	114 571 400	
2020	Dépenses	71 687 869	21 573 965	12 551 400	105 813 234	
2021	Budget approuvé	76 616 200	26 544 500	26 175 900	129 336 600	13
2021	Dépenses	73 738 745	23 227 750	10 121 219	107 087 714	
2022	Budget approuvé	79 361 700	26 298 100	28 292 900	133 952 700	4
2022	Dépenses	82 181 301	34 840 226	24 620 146	141 641 674	
2023	Budget approuvé	84 292 300	52 412 800	38 728 600	175 433 700	31
2023	Dépenses	86 025 549	43 871 735	34 187 509	164 084 793	
2024	Budget approuvé	102 684 800	46 210 300	43 627 300	192 522 400	10
Au 30 septembre 2024	Dépenses	69 212 712	30 798 354	17 961 113	117 972 179	

Tableau 3
**Ressources approuvées au titre du budget ordinaire pour le Haut-Commissariat
des Nations Unies aux droits de l'homme (2020-2024)**

(En dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits ouverts au titre du budget ordinaire pour le HCDH conformément aux résolutions A-C de l'Assemblée générale sur le budget-programme (chapitre 24)	114 571 400	129 346 600	136 150 500	175 433 700	192 522 400
Crédits demandés dans le projet de budget-programme au titre du chapitre 24 (avant actualisation des coûts)	94 718 600	100 351 700	109 907 200	113 919 400	142 497 000
Prévisions révisées au titre du chapitre 24 comme suite aux résolutions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale (avant actualisation des coûts)	20 583 000	23 310 600	29 323 300	21 286 600	49 220 500
Ressources inscrites par anticipation à la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme				30 349 500	
Total des crédits demandés	115 301 600	123 662 300	139 230 500	165 555 500	191 717 500
Dépenses pour lesquelles une autorisation d'engagement a été demandée au titre du chapitre 24	4 317 900	10 366 900	15 338 600		21 617 100 – (16 713 900)
Engagements autorisés approuvés par le Comité consultatif	2 600 000	8 561 900	13 144 200		3 899 400

10. **Le Comité note l'évolution à la hausse du budget du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et réaffirme que les mandats devraient être exécutés de façon rationnelle et que la consolidation des ressources et la mise en place d'un effectif de base auraient dû se traduire par de plus grands gains d'efficacité (A/79/7, par. VI.9).**

11. Comme suite à ses questions concernant le financement des dépenses supplémentaires au moyen des ressources existantes, le Comité consultatif a été informé que le manque de liquidités disponibles dû à la crise des liquidités de 2024 contraignait l'ONU à prendre des mesures pour préserver les ressources dont elle disposait. Dans ce contexte, le Haut-Commissariat n'était pas en mesure de financer de nouvelles ressources nécessaires. En 2024, il avait reçu 90 % des crédits alloués pour les postes et 83 % des crédits alloués pour les autres objets de dépense. Face à cette contrainte, il avait dû reporter l'exécution de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme en vertu de la décision que celui-ci avait adoptée le 3 avril 2024. S'agissant des 6 245 000 dollars devant être financés au moyen des crédits ouverts, le Comité a été informé que la crise des liquidités frappant le budget ordinaire allant en s'empirant avait conduit le Secrétariat à introduire des mesures d'atténuation, notamment l'imposition d'un ordre de priorité dans les recrutements de 2024, ce qui avait fait que certains postes et emplois prêts à être pourvus ne l'avaient pas été. Cet ordre de priorité a également eu une incidence sur le montant des dépenses au titre des objets de dépense autres que les postes. La situation connue en 2024 devait être considérée comme temporaire et anormale et le HCDH ne pourrait pas financer un montant équivalent au moyen des ressources existantes en 2025. **Le Comité consultatif rappelle que, dans les précédents rapports sur les prévisions révisées, certaines des ressources nécessaires avaient déjà été prévues (pour 2024,**

voir [A/79/575](#), par. 6 ; pour 2023, voir [A/78/7/Add.39](#), par. 13 ; pour 2022, voir [A/77/7/Add.27](#) par. 8). Le Comité est conscient de la crise des liquidités, mais, compte tenu du budget global du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la structure des dépenses, il est d'avis que de plus grands efforts auraient pu être faits pour financer certaines des ressources proposées au moyen des crédits existants (voir également les paragraphes 12, 26, 27 et 29 ci-dessous).

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que, si le Secrétariat étudiait la possibilité de financer des mandats nouveaux ou élargis au moyen des ressources existantes, il devait se conformer l'article 5.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et veiller à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Aux termes de l'article 5.1, par le vote des crédits, l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses et à effectuer des paiements dans la limite du montant des crédits ouverts et aux fins pour lesquelles ils ont été ouverts. **Le Comité consultatif note que l'article 5.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU n'empêche pas le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'utiliser des crédits à l'appui des mandats prescrits par le Conseil des droits de l'homme, étant donné que l'ouverture de crédits est approuvée par l'Assemblée générale pour l'ensemble du chapitre. Il recommande à l'Assemblée d'inviter le Secrétaire général à faire tout son possible pour utiliser au mieux les capacités administratives, logistiques et financières de base afin de réduire au minimum le nombre de demandes de création de postes au titre de l'appui au programme pour tel ou tel mandat.**

13. En réponse à ses questions sur l'optimisation de l'efficacité et des synergies internes dans le cadre du travail collaboratif mené pour exécuter des mandats portant sur des questions ou des thèmes similaires, le Comité consultatif a été informé que ce principe était ancré dans les plans-programmes du Secrétaire général et guidé par le plan de gestion du HCDH, qui rassemble divers sous-programmes, l'objectif étant d'obtenir des résultats thématiques à l'échelle du Haut-Commissariat. Pour resserrer encore la collaboration, le Haut-Commissariat avait mis en place plusieurs équipes spéciales et groupes de travail interservices réunissant des membres du personnel des services organiques ayant une expérience spécialisée dans des équipes interservices au siège à Genève et sur le terrain. Par exemple, l'équipe spéciale interservices sur les changements climatiques facilite la participation du HCDH au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. S'agissant des droits numériques, du cyberspace et des droits humains, le travail du Haut-Commissariat s'articulait autour de plusieurs entités, qui se concentraient sur différents aspects de ce mandat, notamment le Bureau de la Directrice de la Division des activités thématiques, des procédures spéciales et du droit au développement, la Section de l'état de droit et de la démocratie, le Groupe de l'espace civique, l'équipe B-Tech, la Section des entreprises et des droits de l'homme, ainsi que les bureaux régionaux de Bruxelles et de New York. Le Haut-Commissariat se coordonnait étroitement avec d'autres entités spécialisées en fonction de l'objectif du mandat, notamment la Section des peuples autochtones et des minorités, le Groupe des droits des enfants et des jeunes, la Section des droits humains des femmes et des questions de genre, et les Services de gestion de l'information et de la technologie. **Le Comité consultatif a déjà noté qu'il importait d'assurer un bon rapport coût-efficacité et d'instaurer une culture de l'efficacité ([A/79/7](#), par. 63) et réaffirme que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devrait rechercher plus de synergies et une plus grande complémentarité, en se fondant sur une analyse de la charge de travail de ses effectifs, de sorte que les mandats soient exécutés de manière plus rationnelle et d'éviter de demander du personnel pour tel ou tel mandat.**

14. Ayant demandé des précisions concernant les gains d'efficacité résultant de la proposition de constituer un effectif de base, le Comité consultatif a été informé que, pour les mandats thématiques, les prévisions révisées pour 2025 tenaient compte d'une réduction d'un montant total de 436 900 dollars visant à compenser le coût des effectifs de base qu'il était proposé de constituer dans le projet de budget-programme pour 2025. **Le Comité consultatif compte qu'une analyse plus détaillée et des informations plus précises sur l'utilisation de l'effectif de base montrant clairement la réduction des crédits demandés seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme.**

B. Postes proposés

15. L'annexe IV du rapport du Secrétaire général renferme une liste des 25 postes qu'il est proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, au titre des chapitres 24 (Droits humains) et 28 (Communication globale). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau 4.

Tableau 4
Postes qu'il est proposé de créer, avec effet au 1^{er} janvier 2025

<i>Résolution/décision du Conseil des droits de l'homme</i>					
<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Numéro de paragraphe (A/79/575)</i>
55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	1	P-3	Spécialiste des droits humains	62 a) i) et ii)
		1	P-3	Spécialiste des droits humains	
55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	1	P-3	Spécialiste des droits humains	65 a)
		1	P-3	Spécialiste des droits humains	
		1	P-3	Spécialiste des droits humains	
56/13	Mandat du Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre	1	G(AC)	Assistant(e) (programmes)	106 c)
56/115	Consolidation de la documentation du Conseil des droits de l'homme : diffusion des réunions sur le Web	1	P-2	Spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	126 a)
		1	G(AC)	Assistant(e) d'information	126 b)
		1	G(AC)	Assistant(e) d'information	
		1	G(AC)	Assistant(e) d'information	
		1	G(AC)	Assistant(e) d'information	
57/19	Le droit au développement	1	P-4	Spécialiste des droits humains	163 a) et b)
		1	P-4	Spécialiste des droits humains	
		1	P-4	Spécialiste des droits humains	
		1	P-4	Spécialiste des droits humains	
		1	P-4	Spécialiste des droits humains	
		1	P-4	Spécialiste des droits humains	
1	G(AC)	Assistant(e) (gestion des programmes)	163 c)		

Résolution/décision du Conseil des droits
de l'homme

Numéro de la résolution ou de la décision	Titre de la résolution ou de la décision	Nombre de postes	Classe	Titre fonctionnel	Numéro de paragraphe (A/79/575)
57/28	Biodiversité et droits de l'homme	1	P-4	Spécialiste des droits humains	185 a)
		1	P-3	Spécialiste des droits humains	185 b)
		1	P-3	Spécialiste des droits humains	
		1	P-3	Spécialiste des droits humains	
		1	P-3	Spécialiste des droits humains	
		1	P-3	Spécialiste des droits humains	
Total		25			

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Résolution 55/28 : Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice

16. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des droits humains (P-3) au titre du chapitre 24 (Droits humains). Au paragraphe 62 de son rapport, le Secrétaire général indique que le ou la titulaire de l'un des postes, qui travaillerait à Gaza, rassemblerait des preuves et rédigerait des analyses de fond sur les questions liées aux droits humains et au droit humanitaire international à Gaza, tandis que le ou la titulaire de l'autre poste, qui travaillerait en Cisjordanie, recueillerait des informations, rassemblerait des preuves et mènerait des recherches et des analyses approfondies sur les droits humains. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité qu'il y avait actuellement 26 postes au secrétariat de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël (dont 7 postes vacants) et 26 postes au secrétariat du bureau de pays dans le Territoire palestinien occupé (dont 2 postes vacants). Le Comité a également été informé que l'équipe existante n'était pas en mesure de traiter l'ensemble des violations commises à Gaza et en Cisjordanie, d'une ampleur sans précédent, à des fins d'information. Des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour permettre au bureau de pays dans le Territoire palestinien occupé de répondre à la demande, de rassembler davantage de preuves et de faire en sorte que les auteurs de ces violations en rendent compte dans le contexte actuel.

Résolution 55/29 : Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive

17. Le Secrétaire général propose de créer trois postes de spécialiste des droits humains (P-3) au titre du chapitre 24 (Droits humains). Au paragraphe 65 de son rapport, il indique que les titulaires des postes, qui travailleraient à Genève, viendraient renforcer les capacités du HCDH, feraient progresser la transversalisation des droits de l'enfant et fourniraient des conseils et une assistance technique sur les questions relatives à la réalisation des droits humains des enfants aux États qui en font la demande. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que l'équipe qui travaillait actuellement sur les droits de l'enfant comptait un poste de classe P-3 financé au moyen du budget ordinaire et un poste de classe P-4 financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Elle comptait aussi comme effectifs supplémentaires quatre administrateurs recrutés sur le plan national et un(e) Volontaire des Nations Unies, qui travaillaient dans les bureaux de pays et dont les postes ou

emplois étaient financés au moyen de contributions volontaires préaffectées pour un an. **Compte tenu des capacités existantes, le Comité consultatif recommande de ne pas créer l'un des postes de spécialiste des droits humains (P-3).**

Résolution 56/13 : Mandat du Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre

18. Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) aux programmes [G(AC)] au titre du chapitre 24 (Droits humains). Au paragraphe 106 de son rapport, le Secrétaire général indique que le ou la titulaire du poste travaillerait à Genève et s'acquitterait de tâches ayant trait au secrétariat, à l'administration et à la logistique en lien avec l'exécution du mandat du Mécanisme d'experts. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les effectifs actuels comptaient trois spécialistes des droits humains (1 P-4 et 2 P-3). **Compte tenu de la mise en place d'un effectif de base chargé d'assurer les fonctions d'appui administratif, le Comité consultatif recommande de ne pas créer le poste d'assistant(e) aux programmes [G(AC)].**

Décision 56/115 : Consolidation de la documentation du Conseil des droits de l'homme : diffusion des réunions sur le Web

19. Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et cinq postes d'assistant(e) d'information [G(AC)] au titre du chapitre 28 (Communication globale). Au paragraphe 126 de son rapport, le Secrétaire général indique que le ou la titulaire du poste de classe P-2, qui travaillerait à Genève, aurait pour responsabilités de coordonner et gérer la diffusion sur le Web, dans les six langues officielles de l'ONU, de toutes les réunions officielles et publiques que tiendrait le Conseil des droits de l'homme pendant ses sessions et pendant la période intersessions, ainsi que de celles de ses organes et mécanismes subsidiaires. Les titulaires des cinq postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) gèreraient la diffusion sur le Web des séances prescrites dans les cinq langues officielles autres que la langue dans laquelle se déroulerait la séance et seraient chargés d'assurer l'hébergement et la diffusion sur le site Web de l'ONU de toutes les réunions officielles et publiques que tiendrait le Conseil pendant ses sessions et pendant la période intersessions, ainsi que de celles de ses organes et mécanismes subsidiaires. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le mandat élargi supposerait de diffuser sur le Web entre 200 et 300 séances de trois heures supplémentaires et d'établir une base de données multilingue, disponible dans les six langues officielles de l'ONU. Il faudrait pour ce faire créer six postes (1 P-2 et 5 G(AC), à savoir 1 par langue, qui viendraient s'ajouter au poste existant d'agent(e) des services généraux (Autres classes) pour l'anglais), dont les titulaires gèreraient la diffusion multilingue des séances en ligne. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) soit nécessaire pour chaque langue officielle et estime que la possibilité d'utiliser les capacités existantes pour assurer la diffusion dans les six langues officielles en coopérant avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et en optimisant les outils technologiques n'a pas été suffisamment étudiée. Il recommande donc de ne pas créer deux des postes d'assistant(e) d'information [G(AC)].**

Résolution 57/19 : Le droit au développement

20. Il est proposé de créer six postes de spécialiste des droits humains (P-4) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] au titre du chapitre 24 (Droits humains). Au paragraphe 163 de son rapport, le Secrétaire général indique que les

titulaires de cinq postes de classe P-4, qui travailleraient dans cinq régions différentes (lieux d'affectation à déterminer), contribueraient à renforcer les activités du Haut-Commissariat touchant la promotion du droit au développement au niveau régional, notamment à rendre le Haut-Commissariat mieux à même de fournir un soutien aux États Membres et aux autres parties prenantes aux fins de la promotion, de la protection et de la réalisation du droit au développement au niveau régional. Le ou la titulaire du poste de classe P-4 restant, qui travaillerait à Genève, fournirait un appui technique spécialisé aux spécialistes régionaux des droits humains, assurerait la liaison et la représentation institutionnelle auprès des entités techniques compétentes du Haut-Commissariat, des mécanismes chargés des droits humains, des acteurs du développement, d'autres parties prenantes et des partenaires au niveau mondial. Le ou la titulaire du poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) fournirait aux spécialistes des droits humains des services d'appui administratif, financier et logistique.

21. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les effectifs actuels du Haut-Commissariat qui dirigeaient l'action de mobilisation en faveur du droit au développement et dont les postes ou emplois étaient financés au moyen du budget ordinaire étaient basés à Genève et contribuaient, au niveau mondial, à l'exécution du mandat relatif au droit au développement. Ils comptaient : le (la) Chef de la Section du droit au développement (1 P-5) ; le (la) Secrétaire du Groupe de travail sur le droit au développement (1 P-4) ; le (la) Secrétaire du Forum social du Conseil des droits de l'homme (1 P-4) ; un(e) fonctionnaire chargé(e) de la prise en compte systématique du droit au développement dans le commerce et les investissements (1 P-4) ; un(e) fonctionnaire chargé(e) d'apporter un appui à la recherche et à l'analyse (1 P-2) ; un(e) fonctionnaire chargé(e) d'apporter un appui administratif et un appui aux programmes [1 G(AC)] ; le (la) Secrétaire du Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement (1 P-4) ; deux fonctionnaires (1 P-3 et 1 P-2) chargés d'apporter un appui aux activités de recherche et d'analyse, aux études thématiques et aux visites d'études de pays menées par les membres du Mécanisme ; un(e) fonctionnaire chargé(e) d'apporter au Mécanisme d'experts un appui administratif et un appui aux programmes [1 G(AC)]. **Compte tenu des capacités existantes, le Comité consultatif recommande de ne pas créer deux des postes de spécialiste des droits humains (P-4). Compte tenu de la mise en place d'un effectif de base chargé d'assurer les fonctions d'appui administratif, le Comité recommande de ne pas créer le poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)].**

Résolution 57/28 : Biodiversité et droits de l'homme

22. Il est proposé de créer six postes de spécialiste des droits humains (1 P-4 et 5 P-3) au titre du chapitre 24 (Droits humains). Au paragraphe 185 de son rapport, le Secrétaire général indique que le ou la titulaire du poste de classe P-4, qui travaillerait à Genève, contribuerait à l'exécution des travaux et à la mise en œuvre des initiatives touchant la promotion et la défense des droits humains dans le contexte de l'appauvrissement de la biodiversité et des formes interdépendantes de dégradation de l'environnement, en fournissant des conseils techniques, une aide au renforcement des capacités et des analyses de fond. Les titulaires des cinq postes de classe P-3 seraient affectés dans les régions (lieux d'affectation à déterminer) et fourniraient un soutien accru et des conseils techniques au jour le jour, notamment une aide au renforcement des capacités dans le cadre de réunions, d'ateliers et de consultations tenus aux niveaux régional et local. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que, bien que le Haut-Commissariat n'ait pas de personnel spécialement chargé des travaux sur la biodiversité dont les postes étaient financés au moyen du budget ordinaire, du personnel temporaire (autre que pour les réunions)

était financé au titre de deux mandats liés à l'environnement et des effectifs chargés des droits humains et de l'environnement étaient financés au moyen de contributions volontaires. **Le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu que cinq postes de spécialiste des droits humains de classe P-3 soient nécessaires au niveau régional, sachant en particulier que les lieux d'affectation restent à déterminer, et réaffirme que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devrait rechercher plus de synergies et une plus grande complémentarité dans ses effectifs afin d'exécuter les mandats de façon rationnelle. Il recommande donc de ne pas créer deux des postes de spécialiste des droits humains (P-3).**

C. Taux de vacance et postes vacants

23. Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'en octobre 2024, le taux de vacance de postes s'établissait à 21,1 %. Pour 2024, le Haut-Commissariat n'a reçu que 92 % des crédits ouverts qui devaient lui être alloués pour les postes en raison des mesures visant à atténuer les problèmes de liquidités. Cette situation avait entraîné une augmentation du taux de vacance de postes, qui a eu une incidence sur l'exécution du mandat et ne reflétait pas ce dont le Haut-Commissariat avait réellement besoin pour réaliser son plan-programme. Le Comité a reçu une liste des postes vacants au Haut-Commissariat à la date du 24 novembre 2024. **Le Comité consultatif prend note du nombre élevé de postes vacants au Haut-Commissariat et compte que des informations actualisées sur les postes et emplois vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci elle examinera le présent rapport.**

D. Ressources autres que celles affectées à des postes

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau 5, qui présente les dépenses engagées en 2024 au titre des chapitres 24, 28 et 29E du budget-programme.

Tableau 5
Exécution du budget au titre des chapitres 24, 28 et 29E du budget-programme en 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre 24</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits alloués</i>	<i>Dépenses au 26 novembre 2024</i>	<i>Taux d'exécution des crédits alloués (pourcentage)</i>	<i>Taux d'exécution des crédits ouverts (pourcentage)</i>
Chapitre 24 (Droits humains)					
Postes	104 885,0	94 313,9	87 654,6	92,9	83,6
Autres dépenses de personnel	46 821,2	39 719,9	39 777,7	100,1	85,0
Dépenses de représentation	3,1	–	–	–	–
Experts	–	1,5	–	–	–
Consultants	2 690,6	748,2	704,8	94,2	26,2
Voyages des représentants	18 343,2	12 244,4	11 278,1	92,1	61,5
Voyages du personnel	4 648,5	3 795,2	3 297,0	86,9	70,9
Services contractuels	2 487,7	3 046,0	1 841,3	60,5	74,0
Frais généraux de fonctionnement	6 743,7	8 847,2	3 558,7	40,2	52,8
Fournitures et accessoires	382,7	59,5	58,9	98,9	15,4

<i>Chapitre 24</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits alloués</i>	<i>Dépenses au 26 novembre 2024</i>	<i>Taux d'exécution des crédits alloués (pourcentage)</i>	<i>Taux d'exécution des crédits ouverts (pourcentage)</i>
Mobilier et matériel	1 598,1	1 099,9	1 334,3	121,3	83,5
Aménagement des locaux	–	0,4	7,0	1872,6	–
Subventions et contributions	7 542,2	2 245,8	2 409,4	107,3	31,9
Autres objets de dépenses	–	–	–	–	–
Total	196 146,0	166 121,8	151 921,7	91,5	77,5
Chapitre 28 (Communication globale)					
Postes	91 587,6	88 125,1	80 782,8	91,7	88,2
Autres dépenses de personnel	9 960,8	4 539,6	3 779,6	83,3	37,9
Dépenses de représentation	28,0	2,0	–	–	–
Experts	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	90,6	–	–
Voyages des représentants	–	–	12,1	–	–
Voyages du personnel	289,3	331,3	297,8	89,9	102,9
Services contractuels	8 318,3	702,2	4434,5	631,5	53,3
Frais généraux de fonctionnement	5 704,6	8210,8	3500,7	42,6	61,4
Fournitures et accessoires	569,7	–	64,2	–	11,3
Mobilier et matériel	734,2	–	117,1	–	15,9
Aménagement des locaux	–	–	5,4	–	–
Subventions et contributions	724,2	–	173,3	–	23,9
Autres objets de dépenses	–	–	–	–	–
Total	117 916,7	101 911,0	93 258,1	91,5	79,1
Chapitre 29E [Administration (Genève)]					
Postes	50 618,2	49 656,6	45 138,3	90,9	89,2
Autres dépenses de personnel	5 062,4	4 092,1	3 882,9	94,9	76,7
Dépenses de représentation	0,6	0,2	–	–	–
Experts	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages des représentants	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	–	–	–	–	–
Services contractuels	2 400,5	1 494,8	1 523,0	101,9	63,4
Frais généraux de fonctionnement	27 391,2	18 392,3	17 556,5	95,5	64,1
Fournitures et accessoires	523,4	310,9	226,4	72,8	43,3
Mobilier et matériel	1 466,2	1 097,2	952,9	86,8	65,0
Aménagement des locaux	17,6	17,6	1,1	6,3	6,3
Subventions et contributions	1 906,3	1 906,3	1 906,3	100,0	100,0
Autres objets de dépenses	–	–	–	–	–
Total	89 386,4	76 968,0	71 187,4	92,5	79,6

25. Le Comité consultatif a demandé des informations sur les dépenses engagées et les crédits ouverts aux fins de l'exécution des mandats, au titre des chapitres du budget-programme concernés mais il a été à nouveau informé que le Secrétariat ne

disposait pas d'un système ou d'une procédure permettant de suivre de manière exhaustive les dépenses liées aux différents mandats pris séparément. Il était envisagé de lancer un projet pilote pour le HCDH visant à faciliter, à partir de 2025, le suivi des coûts directs par mandat aux fins du rapport sur les prévisions révisées. **Le Comité consultatif se dit de nouveau préoccupé par le fait que le Secrétariat n'a pas mis en place de système permettant de suivre les dépenses liées aux mandats présentés dans les rapports sur les prévisions révisées et aux mandats relatifs au projet de budget-programme (A/79/7, par. VI.11). Le Comité prend note du projet pilote envisagé pour le Haut-Commissariat, invite à le mettre en œuvre dès que possible et compte que le prochain projet de budget-programme contiendra des informations actualisées sur le projet pilote et un système de suivi des dépenses.**

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

26. Un montant de 1 882 500 dollars est demandé pour 2025 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), pour des objets de dépense autres que les postes. **Notant la structure des dépenses relevant de ce chapitre (voir A/79/7), le Comité consultatif recommande une réduction de 50 % des crédits demandés, soit 941 300 dollars. Le Comité est d'avis que ce montant réduit peut être financé au moyen des ressources existantes.**

Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)

27. Les ressources demandées s'élèvent à 140 400 dollars au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), aux rubriques Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)], Voyages du personnel et Services contractuels. **Notant l'ordre de grandeur du montant proposé par rapport au budget global afférent à ce chapitre, ainsi que la structure des dépenses relevant de celui-ci (voir A/79/7), le Comité consultatif est d'avis que le montant peut être financé au moyen des ressources existantes et recommande de ne pas approuver les crédits demandés, à savoir 140 400 dollars.**

Chapitre 24 (Droits humains)

28. Les ressources non affectées à des postes demandées au titre du chapitre 24 (Droits humains) s'élèvent à 14 264 700 dollars. **Compte tenu de l'évolution récente des dépenses, le Comité consultatif recommande d'appliquer des réductions aux ressources demandées dans le cadre des prévisions révisées, comme suit : 10 % à la rubrique Consultants (85 000 dollars), 15 % à la rubrique Voyages du personnel (110 700 dollars), 20 % à la rubrique Frais généraux de fonctionnement (52 800 dollars) et 35 % à la rubrique Subventions et contributions (778 800 dollars).**

Chapitre 29E [Administration (Genève)]

29. Un montant de 108 100 dollars est demandé au titre du chapitre 29E [Administration (Genève)], pour des objets de dépense autres que les postes. **Notant l'ordre de grandeur du montant proposé par rapport au budget global afférent à ce chapitre, ainsi que la structure des dépenses relevant de celui-ci (voir le tableau 5 plus haut), le Comité consultatif est d'avis que le montant peut être financé au moyen des ressources existantes et recommande de ne pas approuver les crédits demandés, à savoir 108 100 dollars.**

E. Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

30. Le Comité consultatif a précédemment constaté que l'absence d'informations regroupées sur les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) prévus, dans le rapport sur les prévisions révisées, en vertu de dizaines de résolutions ne facilitait pas l'examen, par lui-même et par l'Assemblée générale, des demandes de crédits, et il comptait par conséquent qu'un récapitulatif des postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour chaque résolution et décision, en regard desquels seraient indiqués les titres fonctionnels, la durée et le nombre pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, serait fourni en annexe des futurs rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le Conseil des droits de l'homme (A/78/7/Add.39, par. 26). **Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général ne contient pas de récapitulatif sur les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), comme il l'avait demandé précédemment et comme l'avait approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 78/253. Compte tenu du grand nombre d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au HCDH et de la nécessité de faire preuve de clarté et de transparence dans l'utilisation des ressources, le Comité consultatif compte toujours que les prochains projets de budget-programme comprendront des informations détaillées et cohérentes sur tous les emplois financés au titre des autres dépenses de personnel, qu'ils soient d'une durée d'au moins 12 mois ou de plus courte durée, et qu'elles seront présentées par mandat, date de création, durée, classe ou titre avec état d'occupation, le cas échéant, et bureau ou composante, et accompagnées d'informations détaillées sur les dépenses (A/79/7, par. VI.37).**

31. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau 6, qui montre le nombre et la durée d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) supplémentaires pour lesquels des crédits sont demandés pour 2025. Le Comité note que sur les 114 emplois proposés pour 2025, 49 seraient pourvus toute l'année.

Tableau 6

Nombre et durée des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) supplémentaires pour lesquels des crédits sont demandés pour 2025 dans le rapport sur les prévisions révisées

<i>Classe</i>	<i>Moins de 12 mois</i>	<i>12 mois</i>
P-4	21	12
P-3	27	21
P-2		5
AN	2	7
G(AC)	15	4
Total partiel	65	49
Total : 114		

Abréviations : AN= administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

32. Le Comité consultatif a également reçu le tableau 7, qui présente la liste des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer pour l'exécution de mandats permanents du HCDH.

Tableau 7

Nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) demandés pour l'exécution de mandats permanents du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

<i>Résolution ou décision</i>	<i>Titre de la résolution ou décision</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre de l'emploi</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Type de financement</i>
55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	Autres dépenses de personnel	G(AC)	Assistant(e) administratif(ve)	4	Nouveaux crédits
55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	Autres dépenses de personnel	P-3	Spécialiste des droits humains	6	Nouveaux crédits
56/8	Droits de l'homme et changements climatiques	Autres dépenses de personnel	P-3	Spécialiste des droits humains	8	Nouveaux crédits
56/116	Renforcer les capacités de soutien du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, créé par la résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	Autres dépenses de personnel	P-3	Spécialiste des droits humains	12	Nouveaux crédits
57/3	Situation des droits de l'homme en Afghanistan	Autres dépenses de personnel	P-4	Spécialiste des droits humains	12	Nouveaux crédits
57/3	Situation des droits de l'homme en Afghanistan	Autres dépenses de personnel	P-3	Enquêteur(trice)	12	Nouveaux crédits
57/20	Situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie	Autres dépenses de personnel	P-3	Spécialiste des droits humains	12	Nouveaux crédits
57/20	Situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie	Autres dépenses de personnel	G(AC)	Assistant(e) administratif(ve)	6	Nouveaux crédits
57/31	Mandat de Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques	Autres dépenses de personnel	P-3	Spécialiste des droits humains	6	Nouveaux crédits
57/31	Mandat de Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques	Autres dépenses de personnel	P-3	Spécialiste des droits humains	(6)	Crédits non renouvelés
57/32	Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme	Autres dépenses de personnel	P-4	Spécialiste des droits humains	4	Nouveaux crédits

33. **Compte tenu de la mise en place d'un effectif de base chargé d'assurer les fonctions d'appui administratif, le Comité consultatif recommande de ne pas créer les deux emplois d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] demandés au titre des résolutions 55/27 et 57/20. Étant donné que les capacités existantes du Haut-Commissariat pourraient assumer les fonctions proposées afférentes aux droits humains, le Comité recommande également que les quatre emplois qu'il est proposé de créer pour une durée de 12 mois ne le soient que pour une durée de 9 mois.**

34. Le Comité a également reçu des tableaux indiquant les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les mandats ponctuels présentés dans le rapport sur les prévisions révisées, et le détail des postes et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) liés aux changements concernant les mandats consolidés (voir annexes IV et V du présent rapport). **En ce qui concerne les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les mandats ponctuels relatifs à la décision 55/115 et à la résolution 56/10 du Conseil**

des droits de l'homme, compte tenu de l'ampleur des demandes, le Comité consultatif est d'avis que davantage pourrait être fait dans la recherche de gains d'efficacité et de synergies, et recommande donc de réduire de 20 % (377 900 dollars) les ressources demandées pour les deux mandats au titre des autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)].

IV. Questions diverses

A. Ressources extrabudgétaires

35. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu les tableaux 8 et 9, qui présentent les ressources extrabudgétaires disponibles et l'allocation de celles-ci ces 10 dernières années. Le Comité a également reçu une liste de tous les postes financés par des fonds extrabudgétaires au HCDH. **Le Comité consultatif compte que les prochains projets de budget comprendront des informations détaillées sur les ressources extrabudgétaires allouées au Haut-Commissariat.**

Tableau 8

Ressources extrabudgétaires à la disposition du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2014-2024)

(En dollars des États-Unis)

	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant prévu	264 997 200	257 193 000	263 188 500	191 980 600	220 626 100	244 719 400	264 520 000	280 010 100
Dépenses	265 151 400	258 466 951	338 771 503	184 264 600	213 870 200	234 089 300	273 024 500	

Tableau 9

Allocation des fonds extrabudgétaires (2014-2023)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Ressources extrabudgétaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contributions volontaires	123 739,7	125 884,2	129 592,2	142 825,0	187 080,2	178 991,4	224 331,6	227 734,5	240 841,4	281 471,2
Fonds préaffectés	65 064,9	78 818,4	79 913,3	81 404,7	131 362,8	121 914,7	161 998,9	143 284,7	160 967,4	196 424,3
Pourcentage de fonds préaffectés	53	63	62	57	70	68	72	63	67	70
Fonds non préaffectés	58 674,8	47 065,8	49 679,0	61 420,2	55 717,4	57 076,7	62 332,7	84 449,8	79 874,0	85 046,9
Pourcentage de fonds non préaffectés	47	37	38	43	30	32	28	37	33	30

B. Coopération avec les entités des Nations Unies

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies, le Haut-Commissariat coopérait avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur des activités de protection de l'enfance, telles que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, les activités étant réparties en fonction de la valeur ajoutée de chaque entité. Le Haut-Commissariat travaillait également en étroite collaboration avec l'Entité des Nations

Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur des questions ayant trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et, dans la mesure du possible, ONU-Femmes détachait des membres du personnel dans les équipes du Haut-Commissariat. Dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies, le Haut-Commissariat participait à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, grâce auquel les entités des Nations Unies communiquent, se coordonnent et coopèrent pour planifier et programmer ensemble leurs activités, en soutenant les plans nationaux et leurs homologues dans les pays. La planification conjointe au titre du Plan-cadre de coopération permettait au HCDH d'affecter ses ressources en fonction de ses avantages comparatifs et de tirer parti des synergies pour assurer l'efficacité, notamment par rapport aux coûts.

37. Le Comité consultatif a également été informé que, pour les organes d'enquête, le HCDH avait pu obtenir du personnel spécialisé détaché par d'autres entités des Nations Unies, bien qu'il y ait une limite à ce qui peut être fourni à titre gracieux au Haut-Commissariat. Depuis 2010, ONU-Femmes avait détaché des conseillères et conseillers pour les questions de genre et des expertes et experts en matière des droits de l'enfant pour la première année d'exécution du mandat. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires auxquelles ONU-Femmes était soumise, le Haut-Commissariat a été tenu de financer intégralement ces emplois à partir de la deuxième année. Le HCDH avait également tenté de conclure un accord similaire avec l'UNICEF et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, pour le détachement d'experts en matière de droits de l'enfant. Toutefois, ces entités ne disposaient pas de suffisamment de personnel ou de ressources financières pour de tels détachements. Il est indiqué qu'aucune autre entité des Nations Unies ne dispose des connaissances spécialisées nécessaires en matière de droits humains pour fournir des capacités spécialement consacrées à la réalisation des travaux et tâches supplémentaires expressément confiés au HCDH par le Conseil des droits de l'homme. En réponse à ses questions, le Comité a reçu une liste du personnel détaché du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2024.

38. **Le Comité consultatif compte que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme continuera de mieux coopérer et de mieux se coordonner avec les entités des Nations Unies dans le cadre de l'exécution de ses mandats, en particulier dans les lieux d'affectation hors siège où œuvrent des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales des Nations Unies dotées d'une composante Droits humains et d'un mandat dans le domaine, afin de réaliser davantage de gains d'efficacité (A/78/7/Add.39, par. 53). Le Comité compte également que le Haut-Commissariat fournira automatiquement dans ses futurs rapports des informations complètes sur le personnel détaché auprès d'autres entités, y compris les sources de financement de ces détachements, ainsi que sur la coopération avec d'autres entités.**

C. Représentation géographique équitable

39. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le HCDH avait proposé d'offrir davantage de postes de début de carrière afin d'attirer un plus grand nombre de personnes aux compétences diverses, et qu'il diffusait les avis de vacance de poste sur différents réseaux et pourrait élargir le public ciblé pour inclure les médias internationaux, selon les besoins. Le Haut-Commissariat fournissait également à la direction, en temps utile, des analyses sur la représentation géographique des candidats et s'efforçait d'améliorer la gestion prévisionnelle des besoins en personnel grâce à des tableaux de bord sur la diversité dans le progiciel de gestion intégré Umoja. En novembre 2024, les données du HCDH concernant le

recrutement montraient qu'environ 24,4 % des personnes nommées aux postes soumis à la répartition géographique provenaient d'États Membres non représentés ou sous-représentés.

40. Le Comité consultatif a également reçu le tableau 10, qui montre la tendance des nominations aux postes soumis à la répartition géographique de 2021 à 2023.

Tableau 10
Évolution des nominations aux postes soumis à la répartition géographique (2021-2023)

(En pourcentage)

Niveau de représentation	2021	2022	2023
États surreprésentés	53	47	36
États situés dans la fourchette, au-dessus du point médian	20	19	19
États situés dans la fourchette, en dessous du point médian	20	21	28
États sous-représentés et non représentés	7	13	17
Total	100	100	100

41. Le Comité consultatif souligne de nouveau qu'il importe de poursuivre et d'intensifier l'action menée pour parvenir à une représentation géographique équitable, en accordant une attention particulière à l'obtention d'une répartition équitable du personnel au regard des fourchettes souhaitables pour les États Membres non représentés ou sous-représentés parmi les membres du personnel, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies (A/79/513, par. 46).

D. Soumission de la documentation dans les délais

42. Le Comité consultatif note la soumission tardive du rapport du Secrétaire général et note également que la dernière série de réponses écrites du Secrétariat a été soumise le 11 décembre 2024, alors que la session du Comité devait s'achever le 13 décembre 2024. **Le Comité consultatif note avec préoccupation la soumission tardive de la documentation, qui a retenti sur l'examen du rapport par le Comité et a retardé l'établissement, sous sa forme définitive, du rapport du Comité à l'attention de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Le Comité compte que davantage sera fait à l'avenir pour que la documentation soit présentée dans les délais. Le Comité recommande également à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, en même temps que les futurs rapports sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme, un complément d'information sur les prévisions budgétaires, qui détaille les postes et les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés et les ressources non affectées à des postes demandées, par résolution et par chapitre du budget-programme, accompagnés de justifications détaillées.**

V. Conclusion

43. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 217 du rapport du Secrétaire général (A/79/575). **Sous réserve des recommandations et observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) approuve l'ouverture de crédits supplémentaires, à imputer sur le fonds de réserve, d'un montant de 15 341 900 dollars au titre du projet de budget-programme pour 2025, à savoir :

i) chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (941 200 dollars) ;

ii) chapitre 24 (Droits humains) (13 919 500 dollars) ;

iii) chapitre 28 (Communication globale) (481 200 dollars) ;

b) approuve la création, à compter du 1^{er} janvier 2025, de 16 postes (12 postes au titre du chapitre 24 (Droits humains) et 4 postes au titre du chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2025), dont les titulaires contribueront à l'exécution des activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme dans ses résolutions 55/28, 55/29, 56/13, 57/19 et 57/28 et sa décision 56/115 ;

c) approuve l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 1 430 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025 à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe I

État récapitulatif des incidences financières pour 2025, par chapitre du budget

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Ressources prévues dans le projet de budget-programme pour 2025 (activités permanentes)</i>	<i>Ressources prévues dans le projet de budget-programme pour 2025 (activités renouvelables)</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2025 demandées dans le document A/79/575</i>
2	3 084 600	1 733 300	1 882 500
16	–	–	140 400
24	7 734 300	51 183 200	16 418 200
28	2 200	800	648 800
29E	12 500	4 200	108 100
Total	10 833 600	52 921 500	19 198 000
Contributions du personnel	1 157 900	5 656 500	1 807 600
Total (contributions du personnel incluses)	11 991 500	58 578 000	21 005 600

Annexe II

Total des ressources supplémentaires nécessaires au titre des postes et des autres objets de dépense aux fins de l'exécution des mandats confiés par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions

(En dollars des États-Unis)

<i>Session du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
Cinquante-cinquième	55/8	Dispositifs de soutien garantissant l'inclusion des personnes handicapées dans la société	Consultants et experts	62 000
Cinquante-cinquième	55/8	Dispositifs de soutien garantissant l'inclusion des personnes handicapées dans la société	Services contractuels	6 400
Cinquante-cinquième	55/9	Le droit au travail	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	81 600
Cinquante-cinquième	55/9	Le droit au travail	Voyages des représentants	5 900
Cinquante-cinquième	55/9	Le droit au travail	Subventions et contributions	11 700
Cinquante-cinquième	55/10	Rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	61 200
Cinquante-cinquième	55/10	Rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme	Voyages des représentants	11 700
Cinquante-cinquième	55/10	Rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	61 200
Cinquante-cinquième	55/10	Rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme	Voyages des représentants	11 700
Cinquante-cinquième	55/10	Rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme	Subventions et contributions	15 500
Cinquante-cinquième	55/13	Prévention du génocide	Voyages des représentants	11 800
Cinquante-cinquième	55/13	Prévention du génocide	Subventions et contributions	7 800
Cinquante-cinquième	55/14	Lutte contre la discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des personnes intersexes	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	52 100
Cinquante-cinquième	55/14	Lutte contre la discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des personnes intersexes	Voyages des représentants	5 900
Cinquante-cinquième	55/14	Lutte contre la discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des personnes intersexes	Services contractuels	3 200

<i>Session du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
Cinquante-cinquième	55/14	Lutte contre la discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des personnes intersexes	Subventions et contributions	7 800
Cinquante-cinquième	55/17	Droits de l'homme et culture de paix	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	101 200
Cinquante-cinquième	55/17	Droits de l'homme et culture de paix	Voyages des représentants	32 300
Cinquante-cinquième	55/17	Droits de l'homme et culture de paix	Voyages du personnel	21 300
Cinquante-cinquième	55/17	Droits de l'homme et culture de paix	Subventions et contributions	64 600
Cinquante-cinquième	55/19	Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	(461 100)
Cinquante-cinquième	55/19	Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran	Voyages des représentants	(24 900)
Cinquante-cinquième	55/19	Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran	Frais généraux de fonctionnement	56 000
Cinquante-cinquième	55/19	Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran	Mobilier et matériel	(53 900)
Cinquante-cinquième	55/20	Situation des droits de l'homme au Myanmar	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	160 000
Cinquante-cinquième	55/20	Situation des droits de l'homme au Myanmar	Consultants et experts	60 200
Cinquante-cinquième	55/20	Situation des droits de l'homme au Myanmar	Voyages du personnel	4 100
Cinquante-cinquième	55/20	Situation des droits de l'homme au Myanmar	Services contractuels	26 000
Cinquante-cinquième	55/20	Situation des droits de l'homme au Myanmar	Frais généraux de fonctionnement	3 600
Cinquante-cinquième	55/20	Situation des droits de l'homme au Myanmar	Subventions et contributions	16 200
Cinquante-cinquième	55/21	Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	510 700
Cinquante-cinquième	55/21	Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	Voyages du personnel	34 700
Cinquante-cinquième	55/21	Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	Services contractuels	3 700
Cinquante-cinquième	55/21	Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	Frais généraux de fonctionnement	44 600
Cinquante-cinquième	55/21	Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	Fournitures et accessoires	3 200
Cinquante-cinquième	55/21	Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	Mobilier et matériel	1 000
Cinquante-cinquième	55/26	Assistance technique et renforcement des capacités pour le Soudan du Sud	Frais généraux de fonctionnement	45 000
Cinquante-cinquième	55/26	Assistance technique et renforcement des capacités pour le Soudan du Sud	Fournitures et accessoires	100

<i>Session du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
Cinquante-cinquième	55/26	Assistance technique et renforcement des capacités pour le Soudan du Sud	Subventions et contributions	138 000
Cinquante-cinquième	55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	49 100
Cinquante-cinquième	55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	Voyages des représentants	13 500
Cinquante-cinquième	55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	Voyages du personnel	16 000
Cinquante-cinquième	55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	Services contractuels	36 400
Cinquante-cinquième	55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	Frais généraux de fonctionnement	10 000
Cinquante-cinquième	55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	Subventions et contributions	90 200
Cinquante-cinquième	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	Postes	393 800
Cinquante-cinquième	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	546 700
Cinquante-cinquième	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	Voyages du personnel	172 100
Cinquante-cinquième	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	Services contractuels	55 300
Cinquante-cinquième	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	Frais généraux de fonctionnement	111 500
Cinquante-cinquième	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	Fournitures et accessoires	40 400
Cinquante-cinquième	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	Mobilier et matériel	25 000
Cinquante-cinquième	55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	Postes	312 900
Cinquante-cinquième	55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	173 800
Cinquante-cinquième	55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	Consultants et experts	40 000

<i>Session du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
Cinquante-cinquième	55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	Services contractuels	3 200
Cinquante-cinquième	55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	Mobilier et matériel	7 500
Cinquante-cinquième	55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	Subventions et contributions	15 600
Cinquante-cinquième	55/32	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	198 300
Cinquante-cinquième	55/32	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	Voyages du personnel	41 600
Cinquante-cinquième	55/32	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	Services contractuels	28 100
Cinquante-cinquième	55/32	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	Frais généraux de fonctionnement	19 800
Cinquante-cinquième	55/32	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	Fournitures et accessoires	1 800
Cinquante-cinquième	55/32	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	Mobilier et matériel	7 500
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	114 300
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Consultants et experts	456 200
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Voyages des représentants	152 500
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Voyages du personnel	145 900
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Services contractuels	53 000
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Frais généraux de fonctionnement	190 500
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Fournitures et accessoires	20 700
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Mobilier et matériel	146 400
Cinquante-cinquième	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	Subventions et contributions	603 900

<i>Session du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
Cinquante-sixième	56/1	Situation des droits humains des musulmans rohingya et d'autres minorités au Myanmar	Consultants et experts	14 300
Cinquante-sixième	56/5	Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit	Consultants et experts	203 800
Cinquante-sixième	56/6	Sécurité de l'enfant dans l'environnement numérique	Consultants et experts	788 500
Cinquante-sixième	56/6	Sécurité de l'enfant dans l'environnement numérique	Frais généraux de fonctionnement	24 000
Cinquante-sixième	56/7	Liberté d'opinion et d'expression	Consultants et experts	27 200
Cinquante-sixième	56/8	Droits de l'homme et changements climatiques	Consultants et experts	139 000
Cinquante-sixième	56/8	Droits de l'homme et changements climatiques	Services contractuels	4 800
Cinquante-sixième	56/9	Les droits de l'homme et l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes à feu par les civils	Consultants et experts	52 100
Cinquante-sixième	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	Consultants et experts	955 300
Cinquante-sixième	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	Voyages des représentants	14 400
Cinquante-sixième	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	Voyages du personnel	41 800
Cinquante-sixième	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	Frais généraux de fonctionnement	89 500
Cinquante-sixième	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	Mobilier et matériel	18 000
Cinquante-sixième	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	Subventions et contributions	59 700
Cinquante-sixième	56/11	Gestion de l'hygiène menstruelle, droits humains et égalité des sexes	Consultants et experts	122 400
Cinquante-sixième	56/13	Mandat du Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre	Postes	81 900
Cinquante-sixième	56/13	Mandat du Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre	Consultants et experts	75 200
Cinquante-sixième	56/15	Fourniture d'informations au Conseil des droits de l'homme concernant le programme des conseillers et conseillères pour les droits de l'homme	Consultants et experts	127 400
Cinquante-sixième	56/17	Situation des droits de l'homme en Érythrée	Consultants et experts	16 600

<i>Session du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
Cinquante-sixième	56/20	Les droits de l'homme dans le contexte du VIH et du sida	Consultants et experts	121 900
Cinquante-sixième	56/20	Les droits de l'homme dans le contexte du VIH et du sida	Services contractuels	3 200
Cinquante-sixième	56/21	Accélérer les progrès en matière de prévention des grossesses chez les adolescentes	Consultants et experts	122 400
Cinquante-sixième	56/22	Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Consultants et experts	122 400
Cinquante-sixième	56/116	Renforcer les capacités de soutien du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, créé par la résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	Consultants et experts	247 000
Cinquante-septième	57/3	Situation des droits de l'homme en Afghanistan	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	396 600
Cinquante-septième	57/3	Situation des droits de l'homme en Afghanistan	Consultants et experts	288 100
Cinquante-septième	57/3	Situation des droits de l'homme en Afghanistan	Voyages des représentants	13 200
Cinquante-septième	57/4	Célébration du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	40 800
Cinquante-septième	57/4	Célébration du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	Voyages des représentants	5 900
Cinquante-septième	57/4	Célébration du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	Subventions et contributions	7 800
Cinquante-septième	57/6	Lutter contre le cyberharcèlement	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	61 200
Cinquante-septième	57/9	Réinsertion sociale des personnes remises en liberté ou soumises à des mesures non privatives de liberté	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	183 600
Cinquante-septième	57/9	Réinsertion sociale des personnes remises en liberté ou soumises à des mesures non privatives de liberté	Consultants et experts	4 000
Cinquante-septième	57/12	Administrations locales et droits de l'homme	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	121 600
Cinquante-septième	57/12	Administrations locales et droits de l'homme	Voyages des représentants	17 500
Cinquante-septième	57/12	Administrations locales et droits de l'homme	Subventions et contributions	27 100
Cinquante-septième	57/13	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	52 100
Cinquante-septième	57/13	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	Consultants et experts	21 400
Cinquante-septième	57/14	Droits humains des migrants	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	52 100

<i>Session du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
Cinquante-septième	57/15	Droits de l'homme et peuples autochtones	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	183 600
Cinquante-septième	57/15	Droits de l'homme et peuples autochtones	Consultants et experts	4 800
Cinquante-septième	57/18	Élimination de la violence familiale	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	163 200
Cinquante-septième	57/18	Élimination de la violence familiale	Consultants et experts	21 500
Cinquante-septième	57/19	Le droit au développement	Postes	773 000
Cinquante-septième	57/19	Le droit au développement	Consultants et experts	454 100
Cinquante-septième	57/20	Situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	264 300
Cinquante-septième	57/20	Situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie	Consultants et experts	77 400
Cinquante-septième	57/20	Situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie	Voyages des représentants	20 300
Cinquante-septième	57/20	Situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie	Voyages du personnel	24 000
Cinquante-septième	57/20	Situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie	Subventions et contributions	135 200
Cinquante-septième	57/23	Institutions nationales des droits de l'homme	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	81 900
Cinquante-septième	57/23	Institutions nationales des droits de l'homme	Consultants et experts	644 400
Cinquante-septième	57/24	L'éducation comme moyen de prévenir le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	40 800
Cinquante-septième	57/25	De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	104 200
Cinquante-septième	57/25	De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	Consultants et experts	224 800
Cinquante-septième	57/26	Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall	Consultants et experts	80 100
Cinquante-septième	57/28	Biodiversité et droits de l'homme	Postes	591 900
Cinquante-septième	57/28	Biodiversité et droits de l'homme	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	52 100
Cinquante-septième	57/28	Biodiversité et droits de l'homme	Consultants et experts	434 000
Cinquante-septième	57/29	Promotion, protection et exercice des droits de l'homme sur Internet	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	81 600

<i>Session du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
Cinquante-septième	57/31	Mandat de Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques	Consultants et experts	90 900
Cinquante-septième	57/32	Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	81 600
Cinquante-septième	57/34	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	596 000
Cinquante-septième	57/34	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo	Consultants et experts	192 000
Cinquante-septième	57/35	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits humains en République centrafricaine	Consultants et experts	19 000
Cinquante-septième	57/36	Situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela	Autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	687 400
Cinquante-septième	57/36	Situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela	Consultants et experts	46 400
Cinquante-septième	57/36	Situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela	Voyages du personnel	21 200
Cinquante-septième	57/36	Situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela	Subventions et contributions	36 000
Total				16 418 200

Annexe III

État détaillé des incidences financières pour 2024 et 2025, par résolution ou décision

(En dollars des États-Unis)

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
Cinquante-cinquième session															
55/1	2	–	–	–	–	–	–	30 300	30 300	–	–	–	30 300	30 300	
Faire progresser les droits de l'homme au Soudan du Sud	24	–	–	4 587 800	1 000 000	4 587 800	4 587 800	–	5 989 400	5 989 400	–	–	–	5 989 400	10 577 200
Total partiel (résolution 55/1)		–	–	4 587 800	1 000 000	4 587 800	4 587 800	–	6 019 700	6 019 700	–	–	–	6 019 700	10 607 500
55/2	2	174 300	–	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	174 300	348 600
Mandat de Rapporteur spécial sur le droit humain à un environnement propre, sain et durable	24	501 800	–	–	–	–	501 800	501 800	–	501 800	–	–	–	501 800	1 003 600
Total partiel (résolution 55/2)		676 100	–	–	–	–	676 100	676 100	–	676 100	–	–	–	676 100	1 352 200
55/3	2	174 300	–	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	174 300	348 600
Mandat de Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée	24	512 600	–	–	–	–	512 600	512 600	–	512 600	–	–	–	512 600	1 025 200
Total partiel (résolution 55/3)		686 900	–	–	–	–	686 900	686 900	–	686 900	–	–	–	686 900	1 373 800
55/5	2	174 300	–	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	174 300	348 600
Mandat de Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels	24	82 000	–	–	–	–	82 000	82 000	–	82 000	–	–	–	82 000	164 000
Total partiel (résolution 55/5)		256 300	–	–	–	–	256 300	256 300	–	256 300	–	–	–	256 300	512 600

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
55/8	2	–	–	–	–	–	–	–	–	35 800	–	35 800	35 800	35 800	
Dispositifs de soutien garantissant l'inclusion des personnes handicapées dans la société	24	–	–	–	–	–	–	–	–	68 400	–	68 400	68 400	68 400	
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	1 900	–	1 900	1 900	1 900	
Total partiel (résolution 55/8)		–	–	–	–	–	–	–	–	106 100	–	106 100	106 100	106 100	
55/9	2	–	–	–	–	–	–	–	–	23 400	–	23 400	23 400	23 400	
Le droit au travail	24	–	–	–	–	–	–	–	–	99 200	–	99 200	99 200	99 200	
Total partiel (résolution 55/9)		–	–	–	–	–	–	–	–	122 600	–	122 600	122 600	122 600	
55/10	2	–	–	–	–	–	–	–	–	25 800	–	25 800	25 800	25 800	
Rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme	24	–	–	–	–	–	–	–	–	88 400	–	88 400	88 400	88 400	
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	2 600	–	2 600	2 600	2 600	
Total partiel (résolution 55/10)		–	–	–	–	–	–	–	–	116 800	–	116 800	116 800	116 800	
55/13	2	–	–	–	–	–	–	–	–	12 400	–	12 400	12 400	12 400	
Prévention du génocide	24	–	–	–	–	–	–	–	–	19 600	–	19 600	19 600	19 600	
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	1 900	–	1 900	1 900	1 900	
Total partiel (résolution 55/13)		–	–	–	–	–	–	–	–	33 900	–	33 900	33 900	33 900	
55/14	2	–	–	–	–	–	–	–	–	35 800	–	35 800	35 800	35 800	
Lutte contre la discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des personnes intersexes	24	–	–	–	–	–	–	–	–	69 000	–	69 000	69 000	69 000	
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	1 900	–	1 900	1 900	1 900	
Total partiel (résolution 55/14)		–	–	–	–	–	–	–	–	106 700	–	106 700	106 700	106 700	

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
55/17	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	51 600	–	51 600	51 600	51 600
Droits de l'homme et culture de paix	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	219 400	–	219 400	219 400	219 400
	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 600	–	1 600	1 600	1 600
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 200	–	5 200	5 200	5 200
Total partiel (résolution 55/17)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	277 800	–	277 800	277 800	277 800
55/18	2	174 300	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	–	174 300	348 600
Mandat d'Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme	24	450 600	–	–	–	450 600	450 600	–	450 600	–	–	–	–	450 600	901 200
Total partiel (résolution 55/18)		624 900	–	–	–	624 900	624 900	–	624 900	–	–	–	–	624 900	1 249 800
55/19	2	174 300	–	–	–	174 300	174 300	35 100	209 400	–	–	–	–	209 400	383 700
Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran	24	264 400	–	2 766 400	648 700	2 766 400	3 030 800	264 400	4 110 900	4 375 300	–	(483 900)	(483 900)	3 891 400	6 922 200
Total partiel (résolution 55/19)		438 700	–	2 766 400	648 700	2 766 400	3 205 100	438 700	4 146 000	4 584 700	–	(483 900)	(483 900)	4 100 800	7 305 900
55/20	2	174 300	–	–	–	174 300	174 300	48 200	222 500	–	(24 100)	(24 100)	198 400	372 700	
Situation des droits de l'homme au Myanmar	24	185 600	–	199 500	–	199 500	385 100	185 600	466 000	651 600	–	270 100	270 100	921 700	1 306 800
Total partiel (résolution 55/20)		359 900	–	199 500	–	199 500	559 400	359 900	514 200	874 100	–	246 000	246 000	1 120 100	1 679 500
55/21	2	174 300	–	–	–	174 300	174 300	23 400	197 700	23 400	–	–	23 400	221 100	395 400
Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	24	82 000	–	236 800	–	236 800	318 800	82 000	1 055 300	1 137 300	140 700	457 200	597 900	1 735 200	2 054 000
Total partiel (résolution 55/21)		256 300	–	236 800	–	236 800	493 100	256 300	1 078 700	1 335 000	164 100	457 200	621 300	1 956 300	2 449 400

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	Activités permanentes	2024					2025					Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025	
			Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires			Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					
			Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables			Total des ressources supplémentaires nécessaires
55/22	2	–	573 400	–	–	573 400	573 400	–	722 400	722 400	–	29 400	29 400	751 800	1 325 200
Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	24	–	–	4 498 400	921 500	4 498 400	4 498 400	–	5 983 200	5 983 200	–	–	–	5 983 200	10 481 600
Total partiel (résolution 55/22)		–	573 400	4 498 400	921 500	5 071 800	5 071 800	–	6 705 600	6 705 600	–	29 400	29 400	6 735 000	11 806 800
55/23	2	–	29 400	–	–	29 400	29 400	–	60 600	60 600	–	–	–	60 600	90 000
Situation des droits de l'homme en Ukraine à la suite de l'agression russe	24	–	–	3 579 200	587 200	3 579 200	3 579 200	–	4 639 000	4 639 000	–	–	–	4 639 000	8 218 200
Total partiel (résolution 55/23)		–	29 400	3 579 200	587 200	3 608 600	3 608 600	–	4 699 600	4 699 600	–	–	–	4 699 600	8 308 200
55/24	2	–	197 700	–	–	197 700	197 700	–	198 300	198 300	–	23 400	23 400	221 700	419 400
Assistance technique et renforcement des capacités visant à améliorer la situation des droits de l'homme en Haïti, en lien avec la demande des autorités haïtiennes d'une action internationale coordonnée et ciblée	24	–	–	811 100	–	811 100	811 100	–	1 203 700	1 203 700	–	–	–	1 203 700	2 014 800
Total partiel (résolution 55/24)		–	197 700	811 100	–	1 008 800	1 008 800	–	1 402 000	1 402 000	–	23 400	23 400	1 425 400	2 434 200
55/25	2	174 300	–	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	174 300	348 600
Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Mali	24	255 500	–	–	–	–	255 500	255 500	–	255 500	–	–	–	255 500	511 000
Total partiel (résolution 55/25)		429 800	–	–	–	–	429 800	429 800	–	429 800	–	–	–	429 800	859 600

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
55/26	2	–	–	–	–	–	–	24 100	24 100	–	–	–	24 100	24 100	
Assistance technique et renforcement des capacités pour le Soudan du Sud	24	–	–	679 700	102 200	679 700	679 700	–	696 200	696 200	–	183 100	183 100	879 300	1 559 000
Total partiel (résolution 55/26)		–	–	679 700	102 200	679 700	679 700	–	720 300	720 300	–	183 100	183 100	903 400	1 583 100
55/27	2	174 300	–	–	–	–	174 300	174 300	24 100	198 400	–	5 300	5 300	203 700	378 000
Situation des droits de l'homme au Bélarus	24	264 400	–	2 586 900	–	2 586 900	2 851 300	264 400	3 071 100	3 335 500	308 900	(93 700)	215 200	3 550 700	6 402 000
Total partiel (résolution 55/27)		438 700	–	2 586 900	–	2 586 900	3 025 600	438 700	3 095 200	3 533 900	308 900	(88 400)	220 500	3 754 400	6 780 000
55/28	2	–	–	–	–	–	–	24 100	24 100	24 100	29 400	–	29 400	53 500	53 500
Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	24	–	–	1 359 900	400 000	1 359 900	1 359 900	–	–	–	756 400	588 400	1 344 800	1 344 800	2 704 700
Total partiel (résolution 55/28)		–	–	1 359 900	400 000	1 359 900	1 359 900	–	24 100	24 100	785 800	588 400	1 374 200	1 398 300	2 758 200
55/29	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	46 800	12 800	59 600	59 600	59 600
Droits de l'enfant :	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	238 600	314 400	553 000	553 000	553 000
réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 900	1 900	1 900	1 900
Total partiel (résolution 55/29)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	285 400	329 100	614 500	614 500	614 500

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024							2025						
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des supplémen- taires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémen- taires nécessaires	Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
55/32	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	29 400	–	29 400	29 400	29 400
Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	24	–	–	311 400	239 800	311 400	311 400	–	–	–	297 100	–	297 100	297 100	608 500
Total partiel (résolution 55/32)		–	–	311 400	239 800	311 400	311 400	–	–	–	326 500	–	326 500	326 500	637 900
55/115	2	–	(450 800)	–	–	(450 800)	(450 800)	–	–	–	216 000	–	216 000	216 000	(234 800)
Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	24	–	–	(4 903 200)	–	(4 903 200)	(4 903 200)	–	–	–	1 883 400	–	1 883 400	1 883 400	(3 019 800)
	28	–	(2 700)	–	–	(2 700)	(2 700)	–	–	–	2 700	–	2 700	2 700	–
	29E	–	(11 000)	–	–	(11 000)	(11 000)	–	–	–	9 400	–	9 400	9 400	(1 600)
Total partiel (décision 55/115)		–	(464 500)	(4 903 200)	–	(5 367 700)	(5 367 700)	–	–	–	2 111 500	–	2 111 500	2 111 500	(3 256 200)
Total partiel (cinquante-cinquième session)		4 167 600	336 000	16 713 900	3 899 400	17 049 900	21 217 500	4 167 600	28 405 400	32 573 000	4 746 100	1 284 300	6 030 400	38 603 400	59 820 900
Cinquante-sixième session															
56/1	2	–	–	–	–	–	–	–	24 100	24 100	–	–	–	24 100	24 100
Situation des droits humains des musulmans rohingya et d'autres minorités au Myanmar	24	–	–	–	–	–	–	–	373 600	373 600	–	14 300	14 300	387 900	387 900
Total partiel (résolution 56/1)		–	–	–	–	–	–	–	397 700	397 700	–	14 300	14 300	412 000	412 000
56/2	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23 400	–	23 400	23 400	23 400
Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (résolution 56/2)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	23 400	–	23 400	23 400	23 400

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2024 et 2025	
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		Total pour 2025
56/5	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	130 700	130 700	130 700	130 700
Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	11 200	192 600	203 800	203 800
	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13 000	13 000	13 000
Total partiel (résolution 56/5)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	11 200	336 300	347 500	347 500
56/6	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	100 400	–	100 400	100 400
Sécurité de l'enfant dans l'environnement numérique	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	812 500	–	812 500	812 500
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 400	–	1 400	1 400
Total partiel (résolution 56/6)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	914 300	–	914 300	914 300
56/7	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	25 800	–	25 800	25 800
Liberté d'opinion et d'expression	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	27 200	–	27 200	27 200
	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	800	–	800	800
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 600	–	2 600	2 600
Total partiel (résolution 56/7)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	56 400	–	56 400	56 400
56/8	2	12 400	–	–	–	–	12 400	12 400	–	12 400	23 400	–	23 400	35 800	48 200
Droits de l'homme et changements climatiques	24	91 100	–	–	–	–	91 100	91 100	–	91 100	143 800	–	143 800	234 900	326 000
	29E	1 900	–	–	–	–	1 900	1 900	–	1 900	–	–	–	1 900	3 800
Total partiel (résolution 56/8)		105 400	–	–	–	–	105 400	105 400	–	105 400	167 200	–	167 200	272 600	378 000

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
56/9	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23 400	–	23 400	23 400	23 400
Les droits de l'homme et l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes à feu par les civils	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	52 100	–	52 100	52 100	52 100
Total partiel (résolution 56/9)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	75 500	–	75 500	75 500	75 500
56/10	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	92 300	–	92 300	92 300	92 300
Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	140 400	–	140 400	140 400	140 400
	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 178 700	–	1 178 700	1 178 700	1 178 700
Total partiel (résolution 56/10)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 411 400	–	1 411 400	1 411 400	1 411 400
56/11	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de l'hygiène menstruelle, droits humains et égalité des sexes	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	122 400	–	122 400	122 400	122 400
Total partiel (résolution 56/11)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	122 400	–	122 400	122 400	122 400
56/12	2	91 500	–	–	–	–	91 500	91 500	–	91 500	–	–	–	91 500	183 000
Le Forum social	24	47 400	–	–	–	–	47 400	47 400	–	47 400	–	–	–	47 400	94 800
	28	2 200	–	–	–	–	2 200	2 200	–	2 200	–	–	–	2 200	4 400
	29E	5 200	–	–	–	–	5 200	5 200	–	5 200	–	–	–	5 200	10 400
Total partiel (résolution 56/12)		146 300	–	–	–	–	146 300	146 300	–	146 300	–	–	–	146 300	292 600
56/13	2	–	–	–	–	–	–	–	124 200	124 200	–	–	–	124 200	124 200
Mandat du Mécanisme international d'experts	24	579 000	277 100	–	–	277 100	856 100	579 000	418 800	997 800	–	157 100	157 100	1 154 900	2 011 000
	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2024 et 2025	
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		Total pour 2025
indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre	29E	-	-	-	-	-	-	3 500	3 500	-	-	-	3 500	3 500	
Total partiel (résolution 56/13)		579 000	277 100	-	-	277 100	856 100	579 000	546 500	1 125 500	-	157 100	157 100	1 282 600	2 138 700
56/15	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 400	-	23 400	23 400	23 400
Fourniture d'informations au Conseil des droits de l'homme concernant le programme des conseillers et conseillères pour les droits de l'homme	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	127 400	-	127 400	127 400	127 400
Total partiel (résolution 56/15)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	150 800	-	150 800	150 800	150 800
56/16	2	-	-	-	-	-	-	24 100	24 100	-	-	-	24 100	24 100	
Assistance technique et renforcement des capacités aux fins de l'amélioration des droits de l'homme en Libye	24	-	837 200	-	-	837 200	837 200	-	1 683 000	1 683 000	-	-	-	1 683 000	2 520 200
Total partiel (résolution 56/16)		-	837 200	-	-	837 200	837 200	-	1 707 100	1 707 100	-	-	-	1 707 100	2 544 300
56/17	2	174 300	-	-	-	-	174 300	174 300	-	174 300	-	-	-	174 300	348 600
Situation des droits de l'homme en Érythrée	24	264 400	-	-	-	-	264 400	264 400	-	264 400	16 600	-	16 600	281 000	545 400
Total partiel (résolution 56/17)		438 700	-	-	-	-	438 700	438 700	-	438 700	16 600	-	16 600	455 300	894 000

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
56/20	2	-	-	-	-	-	-	-	-	35 800	-	35 800	35 800	35 800	
Les droits de l'homme dans le contexte du VIH et du sida	24	-	-	-	-	-	-	-	-	125 100	-	125 100	125 100	125 100	
	29E	-	-	-	-	-	-	-	-	1 900	-	1 900	1 900	1 900	
Total partiel (résolution 56/20)		-	-	-	-	-	-	-	-	162 800	-	162 800	162 800	162 800	
56/21	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Accélérer les progrès en matière de prévention des grossesses chez les adolescentes	24	-	-	-	-	-	-	-	-	122 400	-	122 400	122 400	122 400	
Total partiel (résolution 56/21)		-	-	-	-	-	-	-	-	122 400	-	122 400	122 400	122 400	
56/22	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	24	-	-	-	-	-	-	-	-	122 400	-	122 400	122 400	122 400	
Total partiel (résolution 56/22)		-	-	-	-	-	-	-	-	122 400	-	122 400	122 400	122 400	
56/115	28	-	-	-	-	-	-	-	-	11 400	632 300	643 700	643 700	643 700	
Consolidation de la documentation du Conseil des droits de l'homme : diffusion des réunions sur le Web	29E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 600	30 600	30 600	30 600	
Total partiel (décision 56/115)		-	-	-	-	-	-	-	-	11 400	662 900	674 300	674 300	674 300	
56/116	2	126 300	-	-	-	-	126 300	126 300	-	126 300	134 100	-	134 100	260 400	386 700
Renforcer les capacités de soutien du Groupe de travail	24	250 000	-	-	-	-	250 000	250 000	-	250 000	247 000	-	247 000	497 000	747 000
	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2024 et 2025	
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		Total pour 2025
intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, créé par la résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	29E	3 500	–	–	–	–	3 500	3 500	–	3 500	7 000	–	7 000	10 500	14 000
Total partiel (décision 56/116)		379 800	–	–	–	–	379 800	379 800	–	379 800	388 100	–	388 100	767 900	1 147 700
Total partiel (cinquante-sixième session)		1 649 200	1 114 300	–	–	1 114 300	2 763 500	1 649 200	2 651 300	4 300 500	3 756 300	1 170 600	4 926 900	9 227 400	11 990 900
Cinquante-septième session															
57/1	2	–	–	–	–	–	–	–	28 000	28 000	–	–	–	28 000	28 000
Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka	24	–	920 800	–	–	920 800	920 800	–	3 770 000	3 770 000	–	–	–	3 770 000	4 690 800
Total partiel (résolution 57/1)		–	920 800	–	–	920 800	920 800	–	3 798 000	3 798 000	–	–	–	3 798 000	4 718 800
57/2	2	–	–	–	–	–	–	–	188 300	188 300	–	–	–	188 300	188 300
Faire face à la crise sur le plan humanitaire et sur le plan des droits de l'homme causée par le conflit armé en cours au Soudan	24	–	942 600	–	–	942 600	942 600	–	5 731 600	5 731 600	–	–	–	5 731 600	6 674 200
Total partiel (résolution 57/2)		–	942 600	–	–	942 600	942 600	–	5 919 900	5 919 900	–	–	–	5 919 900	6 862 500
57/3	2	174 300	–	–	–	174 300	174 300	174 300	24 100	198 400	–	–	–	198 400	372 700
Situation des droits de l'homme en Afghanistan	24	1 930 800	62 500	–	–	62 500	1 993 300	1 930 800	208 900	2 139 700	103 200	594 700	697 900	2 837 600	4 830 900
Total partiel (résolution 57/3)		2 105 100	62 500	–	–	62 500	2 167 600	2 105 100	233 000	2 338 100	103 200	594 700	697 900	3 036 000	5 203 600

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
57/4	2	–	–	–	–	–	–	–	–	36 200	–	36 200	36 200	36 200	
Célébration du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	24 29E	–	–	–	–	–	–	–	–	54 500	–	54 500	54 500	54 500	
		–	–	–	–	–	–	–	–	1 900	–	1 900	1 900	1 900	
Total partiel (résolution 57/4)		–	–	–	–	–	–	–	–	92 600	–	92 600	92 600	92 600	
57/6	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Lutter contre le cyberharcèlement	24	–	–	–	–	–	–	–	–	61 200	–	61 200	61 200	61 200	
Total partiel (résolution 57/6)		–	–	–	–	–	–	–	–	61 200	–	61 200	61 200	61 200	
57/9	2	–	–	–	–	–	–	–	–	23 400	–	23 400	23 400	23 400	
Réinsertion sociale des personnes remises en liberté ou soumises à des mesures non privatives de liberté	24	–	–	–	–	–	–	–	–	187 600	–	187 600	187 600	187 600	
Total partiel (résolution 57/9)		–	–	–	–	–	–	–	–	211 000	–	211 000	211 000	211 000	
57/10	2	–	–	–	–	–	–	–	–	23 400	–	23 400	23 400	23 400	
Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme : plan d'action pour la cinquième phase	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (résolution 57/10)		–	–	–	–	–	–	–	–	23 400	–	23 400	23 400	23 400	

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
57/12	2	-	-	-	-	-	-	-	-	26 200	-	26 200	26 200	26 200	
Administrations locales et droits de l'homme	24	-	-	-	-	-	-	-	-	166 200	-	166 200	166 200	166 200	
	29E	-	-	-	-	-	-	-	-	2 600	-	2 600	2 600	2 600	
Total partiel (résolution 57/12)		-	-	-	-	-	-	-	-	195 000	-	195 000	195 000	195 000	
57/13	2	-	-	-	-	-	-	-	-	12 400	-	12 400	12 400	12 400	
Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	24	-	-	-	-	-	-	-	-	73 500	-	73 500	73 500	73 500	
	29E	-	-	-	-	-	-	-	-	1 900	-	1 900	1 900	1 900	
Total partiel (résolution 57/13)		-	-	-	-	-	-	-	-	87 800	-	87 800	87 800	87 800	
57/14	2	-	-	-	-	-	-	-	-	23 400	-	23 400	23 400	23 400	
Droits humains des migrants	24	-	-	-	-	-	-	-	-	52 100	-	52 100	52 100	52 100	
Total partiel (résolution 57/14)		-	-	-	-	-	-	-	-	75 500	-	75 500	75 500	75 500	
57/15	2	-	-	-	-	-	-	-	-	12 400	-	12 400	12 400	12 400	
Droits de l'homme et peuples autochtones	24	-	-	-	-	-	-	-	-	4 800	183 600	188 400	188 400	188 400	
	29E	-	-	-	-	-	-	-	-	1 900	-	1 900	1 900	1 900	
Total partiel (résolution 57/15)		-	-	-	-	-	-	-	-	19 100	183 600	202 700	202 700	202 700	
57/18	2	-	-	-	-	-	-	-	-	25 800	-	25 800	25 800	25 800	
Élimination de la violence familiale	24	-	-	-	-	-	-	-	-	184 700	-	184 700	184 700	184 700	
	29E	-	-	-	-	-	-	-	-	2 600	-	2 600	2 600	2 600	
Total partiel (résolution 57/18)		-	-	-	-	-	-	-	-	213 100	-	213 100	213 100	213 100	

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
57/19	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Le droit au développement	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(82 000)	1 309 100	1 227 100	1 227 100	1 227 100
Total partiel (résolution 57/19)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	(82 000)	1 309 100	1 227 100	1 227 100	1 227 100
57/20	2	174 300	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	174 300	348 600	
Situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie	24	264 400	45 600	–	–	45 600	310 000	264 400	–	264 400	–	521 200	521 200	785 600	1 095 600
Total partiel (résolution 57/20)		438 700	45 600	–	–	45 600	484 300	438 700	–	438 700	–	521 200	521 200	959 900	1 444 200
57/22	2	174 300	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	174 300	348 600	
Situation des droits de l'homme au Burundi	24	352 200	–	–	–	352 200	352 200	–	352 200	–	–	–	352 200	704 400	
Total partiel (résolution 57/22)		526 500	–	–	–	526 500	526 500	–	526 500	–	–	–	526 500	1 053 000	
57/23	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	250 000	250 000	250 000	250 000
Institutions nationales des droits de l'homme	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	726 300	726 300	726 300	726 300
	29E	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	14 000	14 000	14 000	14 000
Total partiel (résolution 57/23)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	990 300	990 300	990 300	990 300
57/24	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
L'éducation comme moyen de prévenir le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	40 800	–	40 800	40 800	40 800
Total partiel (résolution 57/24)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	40 800	–	40 800	40 800	40 800

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
57/25	2	–	–	–	–	–	–	–	–	82 200	–	82 200	82 200	82 200	
De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	24	–	–	–	–	–	–	–	–	318 700	10 300	329 000	329 000	329 000	
Total partiel (résolution 57/25)		–	–	–	–	–	–	–	–	400 900	10 300	411 200	411 200	411 200	
57/26	2	–	–	–	–	–	–	28 000	28 000	(28 000)	–	(28 000)	–	–	
Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall	24	–	103 700	–	–	103 700	103 700	–	674 500	674 500	–	80 100	80 100	754 600	858 300
Total partiel (résolution 57/26)		–	103 700	–	–	103 700	103 700	–	702 500	702 500	(28 000)	80 100	52 100	754 600	858 300
57/27	2	174 300	–	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	174 300	348 600
Assistance à la Somalie dans le domaine des droits de l'homme	24	284 400	–	–	–	–	284 400	284 400	–	284 400	–	–	–	284 400	568 800
Total partiel (résolution 57/27)		458 700	–	–	–	–	458 700	458 700	–	458 700	–	–	–	458 700	917 400

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
57/28	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biodiversité et droits de l'homme	24	–	–	–	–	–	–	–	–	64 100	1 013 900	1 078 000	1 078 000	1 078 000	
Total partiel (résolution 57/28)		–	–	–	–	–	–	–	–	64 100	1 013 900	1 078 000	1 078 000	1 078 000	
57/29	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Promotion, protection et exercice des droits de l'homme sur Internet	24	–	–	–	–	–	–	–	–	81 600	–	81 600	81 600	81 600	
Total partiel (résolution 57/29)		–	–	–	–	–	–	–	–	81 600	–	81 600	81 600	81 600	
57/30	2	23 400	–	–	–	–	23 400	12 800	–	12 800	–	–	–	12 800	36 200
Les jeunes et les droits de l'homme	24	118 000	–	–	–	–	118 000	118 000	–	118 000	–	–	–	118 000	236 000
	29E	1 900	–	–	–	–	1 900	1 900	–	1 900	–	–	–	1 900	3 800
Total partiel (résolution 57/30)		143 300	–	–	–	–	143 300	132 700	–	132 700	–	–	–	132 700	276 000
57/31	2	174 300	–	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	156 600	156 600	330 900	505 200
Mandat de Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques	24	637 200	–	–	–	–	637 200	637 200	–	637 200	–	90 900	90 900	728 100	1 365 300
Total partiel (résolution 57/31)		811 500	–	–	–	–	811 500	811 500	–	811 500	–	247 500	247 500	1 059 000	1 870 500

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024							2025							Total pour 2025 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires					Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total pour 2025		
57/32	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	35 800	–	35 800	35 800	35 800	
Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme	24 29E	52 100 –	– –	– –	– –	52 100 –	52 100 –	– –	52 100 –	81 600 1 900	– –	81 600 1 900	133 700 1 900	185 800 1 900		
Total partiel (résolution 57/32)		52 100	–	–	–	52 100	52 100	–	52 100	119 300	–	119 300	171 400	223 500		
57/33	2	–	–	–	–	–	–	23 400	23 400	–	–	–	23 400	23 400		
Coopération avec la Géorgie	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Total partiel (résolution 57/33)		–	–	–	–	–	–	23 400	23 400	–	–	–	23 400	23 400		
57/34	2	–	–	–	–	–	–	54 400	54 400	–	–	–	54 400	54 400		
Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo	24	–	1 766 300	–	–	1 766 300	1 766 300	–	6 821 900	6 821 900	–	788 000	788 000	7 609 900	9 376 200	
Total partiel (résolution 57/34)		–	1 766 300	–	–	1 766 300	1 766 300	–	6 876 300	6 876 300	–	788 000	788 000	7 664 300	9 430 600	
57/35	2	174 300	–	–	–	174 300	174 300	–	174 300	–	–	–	174 300	348 600		
Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits humains en République centrafricaine	24	264 400	–	–	–	264 400	264 400	–	264 400	19 000	–	19 000	283 400	547 800		
Total partiel (résolution 57/35)		438 700	–	–	–	438 700	438 700	–	438 700	19 000	–	19 000	457 700	896 400		
57/36	2	52 800	13 400	–	–	13 400	66 200	52 800	–	52 800	–	13 400	13 400	66 200	132 400	
Situation des droits de l'homme en République	24 28	– –	884 200 800	– –	– –	884 200 800	884 200 800	– –	3 780 500 800	3 780 500 800	– –	791 000 –	791 000 –	4 571 500 800	5 455 700 1 600	

Titre de la résolution ou de la décision	Chapitre du budget	2024						2025						Total pour 2025	Total pour 2024 et 2025
		Ressources prévues au budget		Ressources supplémentaires nécessaires				Ressources prévues au budget			Ressources supplémentaires nécessaires				
		Activités permanentes	Montant financé au moyen des crédits existants	Dépenses relevant de l'autorisation d'engagement demandée	Montant des engagements autorisés	Total des ressources supplémentaires nécessaires	Total	Activités permanentes	Ressources consolidées	Total des ressources prévues au budget	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	Total des ressources supplémentaires nécessaires		
bolivarienne du Venezuela	29E	–	700	–	–	700	700	–	700	700	–	–	–	700	1 400
Total partiel (résolution 57/36)		52 800	899 100	–	–	899 100	951 900	52 800	3 782 000	3 834 800	–	804 400	804 40	4 639 200	5 591 100
57/37	2	–	–	–	–	–	–	–	24 100	24 100	–	–	–	24 100	24 100
Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Yémen	24	–	54 100	–	–	54 100	54 100	–	505 600	505 600	–	–	–	505 600	559 700
Total partiel (résolution 57/37)		–	54 100	–	–	54 100	54 100	–	529 700	529 700	–	–	–	529 700	583 800
Total partiel (cinquante-septième session)		5 027 400	4 794 700	–	–	4 794 700	9 822 100	5 016 800	21 864 800	26 881 600	1 697 600	6 543 100	8 240 700	35 122 300	44 944 400
Total		10 844 200	6 245 000	16 713 900	3 899 400	22 958 900	33 803 100	10 833 600	52 921 500	63 755 100	10 200 000	8 998 000	19 198 000	82 953 100	116 756 200

Annexe IV

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire à l'exécution des mandats ponctuels selon le rapport sur les prévisions révisées

Chapitre du budget	Numéro de la résolution ou de la décision	Titre de la résolution ou de la décision	Nombre d'emplois	Emploi	Classe	Durée (en mois)	Sous-programme
24 (Droits humains)	55/9	Le droit au travail	1	Spécialiste des droits humains	P-4	4	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/10	Rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-4	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/14	Lutte contre la discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des personnes intersexes	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/17	Droits de l'homme et culture de paix	1	Spécialiste des ressources humaines	P-4	4	Direction exécutive et gestion
24 (Droits humains)	55/17	Droits de l'homme et culture de paix	1	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	2	Direction exécutive et gestion
24 (Droits humains)	55/21	Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	1	Spécialiste des droits humains	P-4	8	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	1	Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	4	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/27	Situation des droits de l'homme au Bélarus	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	1	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Sous-programme</i>
24 (Droits humains)	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/28	Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	1	Spécialiste des ressources humaines	P-3	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/29	Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive	1	Spécialiste des droits humains	P-3	4	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/32	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	1	Conseiller(ère) pour les droits humains	P-4	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/32	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des systèmes informatiques	P-3	4	Appui aux organes internationaux créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Sous-programme</i>
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	2	Appui aux organes internationaux créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	4	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-4	4	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-4	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des systèmes informatiques	P-3	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Sous-programme</i>
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-3	4	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	55/115	Report de la mise en œuvre de certaines activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-4	9	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	56/5	Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement préprimaire gratuit et à l'enseignement secondaire gratuit	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/6	Sécurité de l'enfant dans l'environnement numérique	1	Spécialiste des droits humains	P-4	12	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/6	Sécurité de l'enfant dans l'environnement numérique	1	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	8	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/6	Sécurité de l'enfant dans l'environnement numérique	1	Spécialiste des droits humains	P-4	12	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/8	Droits de l'homme et changements climatiques	1	Spécialiste des droits humains	P-3	8	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/9	Les droits de l'homme et l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes à feu par les civils	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	4	Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste des ressources humaines	P-4	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Sous-programme</i>
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste des droits humains	AN	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste des droits humains	AN	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste des droits humains	AN	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste des droits humains	AN	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste des droits humains	AN	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)	56/10	Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques	1	Spécialiste de l'application de la loi, de la lutte contre la drogue et de la prévention de la criminalité	P-4	6	Justice
24 (Droits humains)	56/11	Gestion de l'hygiène menstruelle, droits humains et égalité des sexes	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/15	Fourniture d'informations au Conseil des droits de l'homme concernant le programme des conseillers et conseillères pour les droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
24 (Droits humains)	56/20	Les droits de l'homme dans le contexte du VIH et du sida	1	Spécialiste des droits humains	P-3	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Sous-programme</i>
24 (Droits humains)	56/21	Accélérer les progrès en matière de prévention des grossesses chez les adolescentes	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/22	Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	56/116	Renforcer les capacités de soutien du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, créé par la résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-3	12	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/4	Célébration du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	1	Spécialiste des droits humains	P-4	2	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/6	Lutter contre le cyberharcèlement	1	Spécialiste des droits humains	P-4	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/9	Réinsertion sociale des personnes remises en liberté ou soumises à des mesures non privatives de liberté	1	Spécialiste des droits humains	P-4	6	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/9	Réinsertion sociale des personnes remises en liberté ou soumises à des mesures non privatives de liberté	1	Spécialiste des droits humains	P-4	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/12	Administrations locales et droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-3	7	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/13	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires
24 (Droits humains)	57/14	Droits humains des migrants	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/18	Élimination de la violence familiale	1	Spécialiste des droits humains	P-4	8	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Numéro de la résolution ou de la décision</i>	<i>Titre de la résolution ou de la décision</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Durée (en mois)</i>	<i>Sous-programme</i>
24 (Droits humains)	57/24	L'éducation comme moyen de prévenir le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	1	Spécialiste des droits humains	P-4	2	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/25	De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/25	De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/28	Biodiversité et droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-3	3	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/29	Promotion, protection et exercice des droits de l'homme sur Internet	1	Spécialiste des droits humains	P-4	4	Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse
24 (Droits humains)	57/32	Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme	1	Spécialiste des droits humains	P-4	4	Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège
Total partiel (chapitre 16)			1			6	
Total partiel (chapitre 24)			69			364	
Total			70			370	

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe V

Détail des postes et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) liés aux changements concernant les mandats consolidés

Résolution	Poste		Emploi de temporaire (autre que pour les réunions)			Numéro de paragraphe	Libellé du paragraphe
	Titre fonctionnel	Classe	Titre fonctionnel	Classe	Durée (en mois)		
55/19	–	–	Spécialiste des affaires politiques (conseiller(ère) politique)	P-4	Emploi n'étant plus nécessaire	2	Décide également de proroger le mandat de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran pour une nouvelle période d'un an afin de lui permettre d'accomplir son mandat, notamment en veillant à ce que les nombreuses preuves des violations des droits de l'homme commises en République islamique d'Iran, en particulier contre des femmes et des enfants, dans le contexte des manifestations qui ont débuté le 16 septembre 2022, soient pleinement et efficacement documentées, vérifiées, consolidées et préservées, et prie la Mission internationale indépendante d'établissement des faits de lui présenter un rapport et des recommandations à sa cinquante-huitième session, au cours d'un dialogue tenu conjointement avec le Rapporteur spécial
55/19	–	–	Emploi de spécialiste des droits humains (enquêteur(trice) spécialisé(e) dans les sources ouvertes)	P-4	Emploi n'étant plus nécessaire	2	Décide également de proroger le mandat de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran pour une nouvelle période d'un an afin de lui permettre d'accomplir son mandat, notamment en veillant à ce que les nombreuses preuves des violations des droits de l'homme commises en République islamique d'Iran, en particulier contre des femmes et des enfants, dans le contexte des manifestations qui ont débuté le 16 septembre 2022, soient pleinement et efficacement documentées, vérifiées, consolidées et préservées, et prie la Mission internationale indépendante d'établissement des faits de lui présenter un rapport et des recommandations à sa cinquante-huitième session, au cours d'un dialogue tenu conjointement avec le Rapporteur spécial
55/20	–	–	Spécialiste des droits humains	P-3		6 51	Prie également le Haut-Commissaire de s'intéresser en particulier à l'érosion de l'état de droit et aux effets de la crise sur les droits humains des civils, en particulier les journalistes, les femmes, les enfants, les défenseurs des droits de l'homme, les détenus et d'autres personnes, de fournir une assistance technique continue et renforcée aux personnes appartenant à ces groupes afin qu'elles puissent mieux se protéger, et de faire un point détaillé de la situation dans les rapports périodiques qu'il lui adressera, autant de tâches qu'il mènera avec l'appui d'experts et dans le cadre du suivi du rapport complet que le Haut-Commissariat lui présentera à sa cinquante-septième session

Résolution	Poste		Emploi de temporaire (autre que pour les réunions)			Durée (en mois)	Numéro de paragraphe	Libellé du paragraphe
	Titre fonctionnel	Classe	Titre fonctionnel	Classe				
55/21	–	–	Spécialiste des droits humains	P-4	8	16	Prie le Haut-Commissaire de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport complet faisant le point sur l'évolution de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée depuis 2014, année de la publication du rapport de la Commission d'enquête, ainsi que sur la suite donnée aux recommandations de la Commission, après quoi un dialogue approfondi aura lieu	
55/21	–	–	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	AN	12	15	Décide à cette fin de renforcer encore les capacités du Haut-Commissariat, notamment de sa structure de terrain à Séoul, en le dotant de ressources et de compétences supplémentaires pour lui permettre de mener plus d'entretiens, de recueillir ainsi davantage d'informations de première main à consigner dans le répertoire, et d'analyser plus efficacement ces informations	
55/21	–	–	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	AN	12	15	Décide à cette fin de renforcer encore les capacités du Haut-Commissariat, notamment de sa structure de terrain à Séoul, en le dotant de ressources et de compétences supplémentaires pour lui permettre de mener plus d'entretiens, de recueillir ainsi davantage d'informations de première main à consigner dans le répertoire, et d'analyser plus efficacement ces informations	
56/13	Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	–	–	–	7	Prie le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de renforcer l'appui administratif et technique au Mécanisme d'experts et de fournir à celui-ci les ressources nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat consistant à se pencher sur les réactions des gouvernements face aux manifestations pacifiques contre le racisme et à toutes les violations du droit international des droits de l'homme, et à faire en sorte que les victimes obtiennent justice et réparation, notamment en adoptant une approche axée sur les victimes dans le cadre de tous ses travaux, conformément au mandat décrit dans la résolution 47/21	
57/34	–	–	Spécialiste des droits humains	P-3	12	22 et 23	Demande également au Haut-Commissaire de fournir au Gouvernement un soutien technique pour l'aider à mettre en place des mécanismes visant à protéger les droits de l'homme dans le secteur des industries extractives, en particulier les droits de l'enfant ; Demande en outre au Haut-Commissaire de soutenir les efforts de la République démocratique du Congo dans la réalisation du droit au développement comme un moyen de promouvoir le développement durable et participatif et la prévention des conflits à diverses échelles de la société	

Résolution	Poste		Emploi de temporaire (autre que pour les réunions)			Numéro de paragraphe	Libellé du paragraphe
	Titre fonctionnel	Classe	Titre fonctionnel	Classe	Durée (en mois)		
57/34	–	–	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	12	22 et 23	<p>Demande également au Haut-Commissaire de fournir au Gouvernement un soutien technique pour l'aider à mettre en place des mécanismes visant à protéger les droits de l'homme dans le secteur des industries extractives, en particulier les droits de l'enfant ;</p> <p>Demande en outre au Haut-Commissaire de soutenir les efforts de la République démocratique du Congo dans la réalisation du droit au développement comme un moyen de promouvoir le développement durable et participatif et la prévention des conflits à diverses échelles de la société</p>
57/34	–	–	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	12	22 et 23	<p>Demande également au Haut-Commissaire de fournir au Gouvernement un soutien technique pour l'aider à mettre en place des mécanismes visant à protéger les droits de l'homme dans le secteur des industries extractives, en particulier les droits de l'enfant ;</p> <p>Demande en outre au Haut-Commissaire de soutenir les efforts de la République démocratique du Congo dans la réalisation du droit au développement comme un moyen de promouvoir le développement durable et participatif et la prévention des conflits à diverses échelles de la société</p>
57/34	–	–	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	12	22 et 23	<p>Demande également au Haut-Commissaire de fournir au Gouvernement un soutien technique pour l'aider à mettre en place des mécanismes visant à protéger les droits de l'homme dans le secteur des industries extractives, en particulier les droits de l'enfant</p> <p>Demande en outre au Haut-Commissaire de soutenir les efforts de la République démocratique du Congo dans la réalisation du droit au développement comme un moyen de promouvoir le développement durable et participatif et la prévention des conflits à diverses échelles de la société</p>
57/36	–	–	Spécialiste des droits humains	P-4	12	20	<p>Demande au Haut-Commissariat de continuer à protéger les droits humains des migrants et des réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela et, à cet égard, de promouvoir des mesures efficaces et les meilleures pratiques, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes compétents, et invite toutes les parties prenantes à renforcer la coopération internationale avec les pays d'accueil et de transit des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile vénézuéliens</p>
57/36	–	–	Spécialiste des droits humains	P-3	12	20	<p>Demande au Haut-Commissariat de continuer à protéger les droits humains des migrants et des réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela et, à cet égard, de promouvoir des mesures efficaces et les</p>

Résolution	Poste		Emploi de temporaire (autre que pour les réunions)			Numéro de paragraphe	Libellé du paragraphe
	Titre fonctionnel	Classe	Titre fonctionnel	Classe	Durée (en mois)		
57/36	–	–	Spécialiste des droits humains	P-3	12	20	meilleures pratiques, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes compétents, et invite toutes les parties prenantes à renforcer la coopération internationale avec les pays d'accueil et de transit des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile vénézuéliens
57/36	–	–	Spécialiste des droits humains	P-3	12	20	Demande au Haut-Commissariat de continuer à protéger les droits humains des migrants et des réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela et, à cet égard, de promouvoir des mesures efficaces et les meilleures pratiques, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes compétents, et invite toutes les parties prenantes à renforcer la coopération internationale avec les pays d'accueil et de transit des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile vénézuéliens
57/36	–	–	Spécialiste des droits humains	P-3	12	20	Demande au Haut-Commissariat de continuer à protéger les droits humains des migrants et des réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela et, à cet égard, de promouvoir des mesures efficaces et les meilleures pratiques, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes compétents, et invite toutes les parties prenantes à renforcer la coopération internationale avec les pays d'accueil et de transit des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile vénézuéliens

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).